

## Acte 6:

# A la découverte de la Filière Anacarde

### Contributions

Les causes profondes de la crise  
alimentaire mondiale

### Focus

Entretien avec  
le S. G. de UPA-DI

# Le véritable partenaire du monde agricole



## QUI SOMMES – NOUS ?

### LA BFA

(BANQUE POUR LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE),  
société anonyme créée en 2004. CAPITAL ACTUEL  
22.6 MILLIARDS FCFA

## ACTIONNARIAT

ETAT, INSTITUTIONNELS ET DIVERS PRIVES

## NOTRE VISION

Etre le partenaire financier par excellence  
du monde agricole

## NOTRE MISSION

Répondre aux besoins spécifiques du monde agricole  
et offrir un ensemble de produits et services  
à l'ensemble des acteurs de l'économie

## NOS ACTIONS

- Collecter et sécuriser les ressources
- Financer les besoins des opérateurs économiques
- Conseiller et encadrer le monde agricole
- Offrir des services de proximité

## NOS CIBLES

- Acteurs du monde agricole (planteurs, éleveurs,  
coopératives, agro-industriels, institutionnels)
- Commerçants et artisans
- Fonctionnaires, salariés et autres particuliers
- Sociétés commerciales et industrielles
- Services
- Mines et énergie
- Etc.

## Nos Solutions pour le monde Agricole

### NOS FINANCEMENTS POUR LE SECTEUR AGRICOLE

- Le financement des investissements fonciers :  
Acquisition, aménagement et mise en valeur  
de terres, ou de plantations
- Le financement des équipements :  
Outils, machines et/ou véhicules, bétail,  
aires de stockage, entrepôts
- Le financement des infrastructures :  
Petits barrages, réseaux d'irrigation, pistes,  
unités de transformation et forage ou puits
- Le financement des intrants  
Avec la possibilité de procéder  
au remboursement après la récolte
- Le financement de la commercialisation
- Le financement de l'encadrement technique  
et de la formation des paysans...

### Siège social

Immeuble Alliance B  
Rue Lecoœur Abidjan Plateau  
BP 103 Post'Entreprises  
Abidjan Cedex 1  
République de Côte d'Ivoire

Tél : 00 225 20 25 61 61  
Fax: 00 225 20 25 61 99  
E-mail : info@bfa.ci  
Site web : www.bfa.ci



## NOUS CULTIVONS VOTRE SUCCES

### A ABIDJAN

- BFA Plateau siège
- BFA Adjamé Forum des Marché
- BFA Adjamé St Michel

### En PROVINCE

- BFA San Pedro
- BFA Méagui
- BFA BOLO

### EN FRANCE ( Paris)

Un Bureau pour le traitement des besoins  
de la Diaspora Ivoirienne et Africaine



## La filière du Progrès

### Directeur de publication

Dr Pierre Ackah ANGNIMAN

### Redacteur en chef

Dr OSSENI Bouraïma

### Sécretaire de rédaction

Serge Aimé N'DA

### Comité de lecture

Dr OSSENI Bouraïma

KONE Sourou

LORNG Jean Paul

N'DIAYE Oumar

OKOU Hervé

### Collaborateurs

GAGNIE epse TRA BI Isabelle

MAKAYE Philippe

KAKOU H. E. Didier

N'DA KOUAME Kouassi

TIMI K. Serge

### Contacts

Tel: (225) 22 52 81 81

Fax: (225) 22 52 81 87

Email: firca@firca.ci

Site web: www.firca.ci

01 bp 3726 Abidjan 01

Cocody, 2 Plateaux

7ème tranche

Dépot légal N° 8270

du 1er Août 2007

### Régie

URANUS CONSEIL

### Imprimeur

OREE

### Tirage

10.000 exemplaires



**7 A la une**



**16 Contribution**



**22 Focus**

### Editorial

#### A la une

**7** La Filière Anacarde en Côte d'Ivoire

**12** Présentation de l'INTERCAJOU

**14** Le FIRCA et la Filière Anacarde

#### Contribution

**16** Les causes profondes de la crise alimentaire mondiale

**17** Les contraintes de la lutte contre le VIH / SIDA en milieu rural

#### Focus

**22** Entretien avec M. André BEAUDOIN Secrétaire Général de l'UPA-DI

#### Echos des filières

**26** Le CGFCC fait de la régénération du verger cacaoyer une priorité

**27** Filières Fruitières ivoiriennes : L'avenir se trouve en Afrique

**32** L'APROMAC rend hommage aux planteurs d'hévéa

**33** Filière Avicole : Mobilisation exemplaire pour redynamiser la filière

**36** Coopération sud sud en agriculture: Une délégation éthiopienne du National Nucleus Project (NNP) découvre l'hévéaculture ivoirienne

**38** Gestion Interprofessionnelle l'INTERCOTON à l'école française

#### Activités du FIRCA

**40** Mécanisme Collectif de Mise à Marché des Produits Agricoles : le FIRCA à l'école canadienne

**42** Pour améliorer leurs revenus : Les productrices et les commerçantes de vivriers se forment aux techniques de vente et de négociation

**44** Pour relever le défi de la sécurité en protéines animales : Les acteurs de la filière ovine renforcent leurs capacités

**45** Les marchands de la Filière Bétail formés à la comptabilité simplifiée

**46** Comment mettre la communication au service des filières agricoles?

**48** Restitution des projets de la Filière Anacarde

**49** Le FIRCA et l'INTERCAJOU pour une amélioration de la variété de la noix de cajou de côte d'Ivoire

**50** Convention FIRCA / UPA-DI : Moins de quatre mois après sa signature, des actions concrètes déjà en route

#### Lu pour vous

**53** L'Afrique à la reconquête de son agriculture

# ORÉE, la solution pour vos impressions de qualité



**OREE** est une structure spécialisée dans l'impression sur papier, carton, vynile et PVC. Elle s'honore de la confiance des sociétés privées, des organismes nationaux et internationaux installés en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire.

## Départements et Secteurs de Compétence



### PREPRESSE

Notre studio graphique répond à tous vos besoins :

- création
- adaptation de maquettes
- aménagement chromique
- mise en situation virtuelle

- photogravure



### PRESSE NUMERIQUE

Grâce à un partenariat avec l'un des plus grands acteurs de l'impression numérique, nous garantissons l'impression sur une large gamme de supports (adhésif, vynile, 1 way vision, toile PVC, tissu, moquettes etc....) dans les laizes de 90 cm à 5 mètres.

- Affiches (0.60m x 0.80m à 10m x 15m)
- Affiches en 3D

### HABILLAGE

Combinant l'art délicat d'habiller un bus en 24 heures à celui plus aérien de poser une fresque de 150 m<sup>2</sup> sur une façade vitrée à 12 m de haut, nos équipes de poseurs interviennent sur tous les plans dans le respect de vos exigences et des contraintes de sécurité.



### PRESSE OFFSET

Notre gamme de machines et de matériels de presse de finition nous permettent de fournir à notre clientèle des travaux de qualité dans un

décali confortable.

- Cartes de visite
- Cartons d'invitation
- Flyers
- Leaflets
- Affiches grand format
- Carnets
- Blocs notes
- Magazines
- Rapports d'activités
- Etuis
- Calendriers etc. ...

### FINITION

- Vernis machine
- Vernis UV
- Pélliculage brillant
- Pélliculage mate

### FAÇONNAGE

- Numérotations
- Rainurages
- Collages
- Contrecollages
- Perçages
- Pliages
- découpes



172, rue des sciences – Zone industrielle de Koumassi  
18 BP 335 ABIDJAN 18 / Tél. : 00 (225) 21 28 60 04  
Cel.: (225) 05 37 36 05 / Fax : (225) 21 28 60 05  
Courriel : oree@aviso.ci



*“Le coassement des grenouilles n’empêche pas l’éléphant de boire.”*

## **Aucun arbre n’a donné des fruits sans avoir eu d’abord des fleurs**

La naissance du FIRCA le 28 octobre 2003 a marqué le démarrage de la mise en terre des premiers arbres, dont les fleurs, d’une manière ou d’une autre, devront produire, en fonction des saisons, des fruits.

C’est ainsi que les premiers fruits de l’arbre planté en faveur de la Filière Anacarde ont été l’organisation du 26 au 28 août 2004, moins d’un an après la naissance du FIRCA, d’un atelier de planification des besoins ressentis par cette filière. Cet atelier qui a regroupé une vingtaine d’opérateurs de la filière a donné lieu à l’identification d’un portefeuille de dix (10) projets pertinents, comme faisant partie intégrante des préoccupations prioritaires de l’ensemble des acteurs de la Filière Anacarde pour les deux prochaines années. Toutefois, au cours de l’atelier de validation de ces projets, tenu le 22 février 2005, avec un public plus large, de nouvelles préoccupations ont été identifiées, sous la rubrique **“Programme national d’assistance qualité dans la Filière Anacarde”**.

Ce deuxième arbre planté par les opérateurs de la filière et le FIRCA a produit d’autres fruits répartis en onze (11) projets consensuels, à mettre en œuvre pour la période 2006-2008. Il s’agit de **3 projets de recherche appliquée, 2 projets de conseil agricole, 4 projets de formation et renforcement des capacités et 1 projet d’étude et appui institutionnel**.

Néanmoins, comme la variation des saisons a toujours eu un effet sur la floraison, et donc sur la production des fruits, le décalage entre la signature des textes réglementaires devant entériner les accords et l’entrée effective de la filière dans le mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA, a entraîné un retard important, quant à la mise en œuvre proprement dite des premiers projets de la Filière Anacarde. Finalement, c’est en 2009, c’est-à-dire cinq (5) ans après, à la faveur d’un autre atelier d’actualisation, et en accord avec les opérateurs de la Filière Anacarde, que quatre (4) projets sur les onze (11) retenus, soit un peu plus de 36%, ont connu un début d’exécution.

**“La Filière du Progrès”** fait état dans le présent numéro de l’évolution de la Filière Anacarde en Côte d’Ivoire de 1959 à nos jours, des actions entreprises par l’Etat au profit de la filière, des contraintes et des perspectives de son développement. Elle insiste particulièrement sur le niveau d’exécution par le FIRCA des premiers projets d’appui au développement de la Filière Anacarde et donne des perspectives pour sortir la Côte d’Ivoire de sa situation de pourvoyeuse de noix brute de cajou, pour la positionner au rang des pays exportateurs de produits finis.

Au regard d’une part, de l’évolution actuelle de la production d’anacarde ivoirienne qui a toujours connu un bond quantitatif d’année en année et d’autre part, de ses potentialités, ainsi que de nouvelles perspectives qui s’offrent à la Filière Anacarde, les chantiers de développement sont importants et prometteurs. Mais les ressources mobilisées pour l’exécution du programme d’appui au développement de la filière et la sortir de ses difficultés conjoncturelles sont limitées. Il convient donc d’encourager tous les opérateurs de la Filière Anacarde, de l’incontournable nécessité à accroître leur niveau actuel de cotisation professionnelle, à même de permettre d’exécuter pour leur compte, des projets identifiés de façon participative et consensuelle. Les résultats de ces projets jugés pertinents par eux-mêmes sont susceptibles – et j’en suis convaincu –, de contribuer à amorcer la sortie de la crise qui handicape le plein développement de cette culture qui assure, dans le contexte actuel, l’essentiel des revenus de populations agricoles et rurales du nord de notre pays.

Pour sa part, l’Association Interprofessionnelle de la Filière Anacarde **“INTERCAJOU”** déploie en ce moment des efforts remarquables, pour l’adoption d’une matrice de fixation des prix bord champ et portuaire, devant permettre aux producteurs d’anacarde de vivre décemment des fruits de leur labeur. Cette association mérite tout notre encouragement, car comme le dit l’adage, **“on ne s’aventure pas à couper l’arbre qui nous donne de l’ombre.”**

*Dr. Pierre Achah ANGUIMAN*

Liste de quelques matières actives interdites  
en Côte d'Ivoire

- \* **PARAQUAT (Herbicide)**
- \* **LINDANE (Insecticide)**
- \* **ENDOSULFAN (Insecticide)**

CONTACTS POUR LES  
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Ministère de l'Agriculture (DPVCQ) :** Tél. : +225 20 22 84 79 / 07 47 14 48  
Monsieur AKAMOU Fataye  
Mail : akamoufataye@yahoo.fr

**Ministère du Commerce :** Tél. : +225 20 21 10 14 / 07 92 27 92  
Monsieur GOGOUA Atto Guy Roland  
Mail : gougoua02@yahoo.fr

**CropLife Côte d'Ivoire :** Tél. : 05 85 57 66 / 07 03 79 34  
Monsieur TRAORE Brahim  
Madame DOSSO Mariam  
Mail : cropliferc08@yahoo.fr

**Douane :** Tél. : +225 20 25 19 66 / 09 09 25 68  
Commandant DAGNOGO Abdoulaye

Document d'aide à l'identification des bons produits à partir de l'étiquette

**1 - LANGUE OFFICIELLE DE L'ETIQUETTE : LE FRANÇAIS**



ETIQUETTE  
NORMALE  
Langue française



PRODUITS  
FRAUDULEUX  
Langues étrangères

**2 - Le fabricant / Distributeur**

Lire sur l'étiquette le nom de la firme ou du distributeur disposant d'une autorisation du MINAGRI pour le produit phytosanitaire concerné

Liste de quelques firmes et distributeurs autorisés en Côte d'Ivoire

- ALMAO .....(225) 21 24 96 11
- RMG/Syngenta .....(225) 21 21 05 00
- STEPC/Bayer .....(225) 21 21 55 50
- Callivoire .....(225) 21 25 36 25
- AF-CHEM Sofaco.....(225) 21 25 23 61
- Hydrochem-Africa .....(225) 21 21 55 00
- Balton snes.....(225) 24 39 10 05
- All-Gro - Green Phyto
- Tole Ivoire .....(225) 21 21 42 00
- Volcagro - Tropical - Agrokom

**3 - COULEURS DE FOND DE L'ETIQUETTE**

Observer la couleur de fond de l'étiquette. Elle doit correspondre aux couleurs ci-dessous en fonction de la nature du produit.

NATURE DU PRODUIT	COULEURS DE FOND AUTORISEES	LES VARIANTES
Insecticides/Acaricides	Violet	
Fongicides	Jaune	
Herbicides	Vert	
Nématicides, Rodenticides Molluscicides, autres	Bleu	



# LA FILIÈRE ANACARDE EN CÔTE D'IVOIRE

**Destinée au départ à la protection des sols contre l'érosion, la culture de l'anacardier est aujourd'hui considérée par les agriculteurs du nord et du centre comme une production de rente à l'instar des spéculations des zones forestières.**



## HISTORIQUE

Le développement de la culture d'anacarde est relativement récent en Côte d'Ivoire. En effet, les plantations ivoiriennes ont débuté en 1959-1960 dans le but de protéger les sols. Ainsi, sur la période 1960 et 1970, 6 000 ha de plantations villageoises furent implantés avec le concours de la SODEFOR et de la SATMACI.

En 1972, les vergers de la SATMACI sont confiés à la SODEFOR qui transforme les plantations forestières en plantations fruitières, destinées à la production de noix de cajou grâce à l'éclaircissage et au recépage. Ces parcelles furent ensuite remises aux communautés villageoises sur lesquelles elles étaient implantées, mais la plupart refusèrent de les prendre en charge, s'estimant incapables de les entretenir.

La SOVANORD (Société de Valorisation de l'Anacarde du Nord) a été créée en 1972 pour commercialiser les noix de cajou.

L'usine de décortiquage de l'AICI (Anacarde Industrie de Côte d'Ivoire) créée en 1975, a ouvert ses portes en 1976 et commencé à traiter les 2 200 tonnes de noix stockées par SOVANORD durant les années précédentes. Mais cette usine tombe en panne en 1980 et elle n'a jamais repris son activité.

La commercialisation des fruits, assurée jusque là en majeure partie par la SOVANORD, est alors passée aux mains des commerçants privés.

La remontée des cours qui s'en est suivie a entraîné une augmentation de la production due à l'intensification des travaux d'entretien et surtout de la cueillette des noix, ainsi qu'à la création de nouvelles



plantations.

Après l'arrêt de l'usine en 1980, 500 tonnes de noix furent exportées pour atteindre 3 000 tonnes en 1983 (dont 2 000 de provenance locale). Elles sont restées identiques jusqu'en 1985.

En 1992, le total des exportations dépassait 7 000 tonnes et il a été plus de 14 000 en 1993; dont au moins 1 500 tonnes provenant des pays limitrophes.

La tendance à la hausse s'est poursuivie au cours des années suivantes pour atteindre puis dépasser les 300 000 tonnes en 2008.

## ACTIONS ENTREPRISES PAR L'ETAT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARDE

La Filière Anacarde connaît un développement soutenu sur le plan de la production et de la commercialisation, compte tenu de l'intérêt croissant manifesté par les opérateurs extérieurs (Indiens et Européens). Cependant, faute d'organisation et de ré-

glementation appropriée, les exportations s'exercent dans un certain désordre, souvent au détriment du producteur.

Aussi, après s'être désintéressé de l'anacarde pendant longtemps, l'Etat a décidé de créer des structures capables d'accompagner le développement de la filière qui génère d'importantes recettes d'exportation (52,3 milliards FCFA en 2006).

Pour remédier à cette situation préjudiciable au développement durable de la filière, le Gouvernement s'est engagé à l'organiser, en collaboration avec les opérateurs et autres partenaires au développement. Après concertation avec ceux-ci, il a pris les dispositions réglementaires en vue de régir les différentes activités et mettre en place les mécanismes et structures de régulation et de gestion.

Dans le cadre de la phase de réforme des filières agricoles entreprises par l'Etat depuis 2001, l'anacarde a été l'une des priorités. Ce qui a permis d'aboutir à la création de l'Autorité de Régulation du Coton et de

l'Anacarde (ARECA) par le décret n°2002-449 du 16 septembre 2002. Cette structure est chargée de mettre en place les textes devant régir le fonctionnement de la filière et d'aider à la création de l'Interprofession. Elle veillera par la suite au respect des règles par les différents collèges d'opérateurs et à l'application des sanctions aux différents contrevenants.

Avec la libéralisation du secteur agricole, les producteurs ont été appelés à suppléer l'Etat dans ses fonctions de production, de commercialisation, de prestation de service et de financement dans le secteur agricole. Dans cet environnement, l'avènement du FIRCA par le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002, fournit aux producteurs un instrument de financement pérenne du développement agricole.

A partir de mai 2003, l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) initie les travaux de la mise en place de l'Interprofession de la Filière Anacarde avec les organisations professionnelles agricoles, les producteurs, les exportateurs et les industriels. L'étape de l'Organe Transitoire de l'Interprofession de la Filière Anacarde (OTIFA) a d'abord été franchie puis l'INTERCAJOU a vu le jour en décembre 2007.

## SITUATION ACTUELLE DE LA FILIERE ANACARDE

### a. Principaux acteurs

La Filière Anacarde ivoirienne est organisée autour des principaux acteurs que sont:

- les producteurs (individuels ou regroupés en OPA)
- les pisteurs (employés des acheteurs)
- les acheteurs (indépendants ou employés d'exportateurs)
- les exportateurs (locaux ou étrangers)
- les unités de transformation (industrielles, semi-industrielles ou artisanales).

### b. Production d'anacarde

Avec une superficie plantée estimée à 420 000 ha selon le recensement effectué par l'ANADER en 2005, la production d'anacarde qui avait démarré dans les zones de Korhogo et Odienné, couvre aujourd'hui onze (11) zones en Côte d'Ivoire: Bondoukou, Dabakala, Katiola, Korhogo, Odienné, Ferkessedougou, Boundiali, Tengrela, Séguéla, Mankono et Bouna.

Depuis quelques années, la production ivoirienne d'anacarde connaît une évolution significative en liaison avec la demande croissante du marché mondial. En effet, les prix très intéressants souvent pratiqués ont suscité l'intérêt des paysans pour cette culture dont la production est passée de 15 000 tonnes en 1994, à plus de 330 000 tonnes en 2008.

La production d'anacarde ivoirienne est destinée en quasi-totalité à l'exportation sous forme de noix brutes. L'Inde constitue le principal marché de noix brute d'anacarde exportée pour 95 à 98% et le reste vers le Vietnam.

### c. Commercialisation des produits de l'anacarde

La commercialisation porte essentiellement sur la noix brute de cajou et emprunte des circuits longs et variés.

Outre les producteurs, la Filière Anacarde est animée par les pisteurs, les acheteurs des zones de production, les Sociétés commerciales installées à Abidjan, la transformation industrielle et artisanale.

La diversité d'intervenants complexifie les circuits de commercialisation et favorise la spéculation surtout au niveau des producteurs.

Les transactions commerciales regroupent la collecte et l'achat de noix brute de cajou, soit auprès des producteurs individuels, soit auprès des coopératives de producteurs dans onze régions administratives sur les dix-neuf que compte le pays.



Les activités vont de la collecte du produit dans les zones de production jusqu'au port d'exportation.

Au niveau du producteur, les transactions commerciales se font, soit directement bord champ avec les pisteurs ou acheteurs soit, à travers une coopérative.

Avec la concurrence des opérateurs et l'absence de régulation du système de collecte, la production ivoirienne est parfois déviée vers certains pays limitrophes pour y être exportée vers le marché mondial.

La fixation du prix d'achat de la noix brute de cajou est du ressort de l'Intercajou. Pour la campagne 2009 qui vient de s'achever, le prix annoncé à l'ouverture de la campagne était de 150 F/Kg de noix brute.

Pour la formation et le suivi des cours, il n'existe pas de marché international de cotation des prix ; ceux-ci étant négociés de gré à gré entre exportateurs, négociants et utilisateurs finaux.

### d. Transformation de l'anacarde

En Côte d'Ivoire, l'expérience de la transformation n'est pas significative; seule la noix de cajou fait l'objet d'une transformation locale avec seulement 2% de la production nationale en 2008.

Les principales unités qui opèrent dans ce secteur sont l'usine d'OLAM située à Dimbokro avec une capacité de 5 000 tonnes, l'usine de SITA-SA à Odienné de 2 500 tonnes de capacité et celle de Yamoussoukro appartenant à Cajou de Fassou avec une capacité de 1 500 tonnes. Des initiatives existent au niveau des coopératives

notamment COPABO et COOGES dans la région du Zanzan.

Il existe actuellement deux procédés de transformation : la technologie italienne et la technologie indienne.

La technologie indienne est la plus utilisée dans l'ensemble des unités existantes à cause de son coût relativement moins élevé par rapport aux autres procédés.

Quant aux produits dérivés de l'anacarde notamment la pomme de cajou, leur valorisation est quasi-inexistante pour l'instant, avec des expériences très marginales qui sont le fait de quelques initiatives privées.

### PERFORMANCES DE LA FILIERE ANACARDE

L'évolution de la Filière Anacarde ivoirienne l'a fait passer de l'état de production secondaire en 1994 avec 16 327 tonnes à celle de grande filière depuis 1999 avec 74 552 tonnes de noix exportées, faisant ainsi passer la Côte d'Ivoire du 9ème (2003) au 2ème rang mondial parmi les pays producteurs d'anacarde, avec plus de 10 % de la production mondiale, juste après l'Inde (560 000 tonnes), et au 1er rang des producteurs africains.

Déjà en 2002, la production exportée atteignait 105 000 tonnes. A partir de 2004, la Filière Anacarde ivoirienne va connaître une progression et atteindre 250 000 tonnes exportées en 2007. En 2008, les exportations de noix ont atteint 330 000 tonnes soit une croissance soutenue de 16% en moyenne depuis 2004 qui peut être appréhendé à travers les résultats suivants :

- environ 100 000 producteurs d'anacarde
- 500 000 ha de superficie plantés
- 350 000 T de noix brutes produites en 2009
- 77 milliards de FCFA de chiffre d'affaires
- 51 milliards de FCFA (sur la base de 150F/Kg) de revenu brute aux producteurs.

## 5. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE ANACARDE

### 5.1. Contraintes

Le développement des plantations d'anacardiers dans les régions du nord et du centre suscite aujourd'hui, beaucoup d'espoirs pour les populations de ces zones de production, car l'anacardier en tant que plante pérenne, assure au producteur, des revenus réguliers nécessaires à l'amélioration de son système de production et de sa condition de vie.

Cette dynamique de plantation peut être un levier du développement local dans les zones de savane, à l'instar du café et du cacao dans les zones forestières, si les contraintes majeures suivantes sont levées :

#### Au niveau de la production

- absence de matériel végétal sélectionné
- faiblesse de l'encadrement : non suivi des itinéraires techniques (problème de l'écartement des plants et de la densité à l'hectare)
- faiblesse des rendements (environ 500 kg/ha par rapport aux niveaux attendus de 1000 à 1 500 kg/ha)
- mauvaises conditions de collecte et de stockage de la production affectant la qualité des noix de cajou et engendrent d'importantes dégradations et pertes post-récolte
- absence de fermes semencières pour l'approvisionnement des planteurs en plants (ou graines) de variétés sélectionnées

- absence de statistiques fiables de production par région et au niveau national
- densités de plantation irrégulières
- difficulté d'accès au financement.

#### Au niveau de la commercialisation

- circuit de commercialisation de la noix long et complexe, problème d'identification des opérateurs (intervenants occasionnels ou saisonniers)
- manque d'organisation de la campagne (non respect de la date d'ouverture de la campagne)
- non respect du prix d'achat déclaré de campagne
- absence d'un cahier de charges des normes de qualité

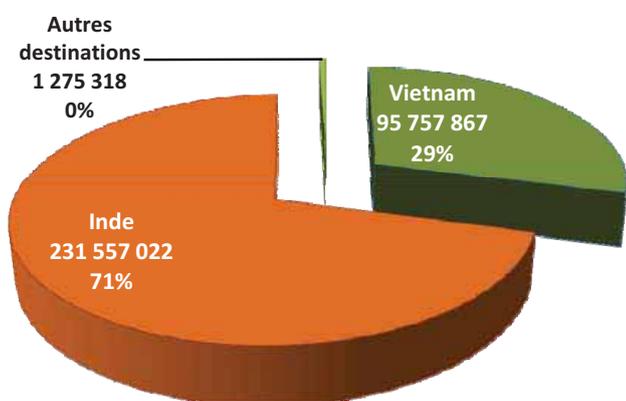
## Quelques chiffres sur la Filière Anacarde

### Evolution de la production et des exportations (2006-2009)

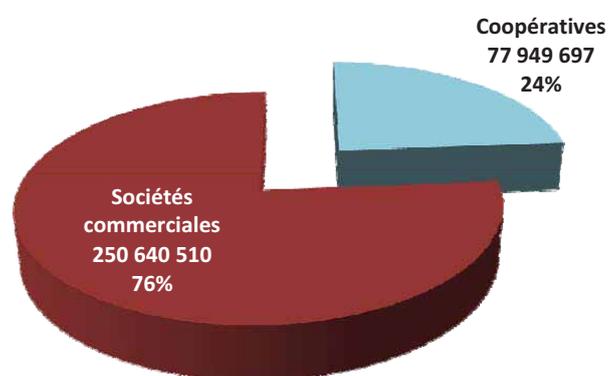
Années	2006	2007	2008	2009
Production (en tonnes)	2 350 000	280 000	330 000	350 000
Exportation (en tonnes)	211 761	255 157	311 000	335 000

Source: INTERCAJOU

### Exportation de noix brute par destination



### Exportation de noix brute par catégorie d'exportateurs





- difficulté d'accès au financement (faible implication des banques locales).

#### *Au niveau des exportations*

- absence de marché conventionnel
- problème de contrôle de la qualité
- problème de la détermination du prix d'achat
- difficulté d'accès au financement

#### *Au niveau de la transformation industrielle*

- faiblesse de la capacité actuelle
- diversité limitée de la transformation qui ne produit que les amandes brutes non traitées
- absence de valorisation des produits dérivés de l'anacarde
- difficulté d'accès au financement (faible implication des banques locales).

### **5.2. Perspectives de développement**

La Filière Anacarde, en raison de la jeunesse du verger et des grandes possibilités agronomiques de l'anacardier qui occupe 30 à 40% du territoire ivoirien, possède des atouts dont les plus importants sont :

- un potentiel important de production
- un engouement des paysans pour la culture de l'anacardier
- une croissance annuelle d'environ 16% de la production.

Avec une production en progression croissante d'année en année, la Filière Anacarde peut être inscrite dans les filières stratégiques de développement industriel.

Avec cette évolution, la culture de l'anacarde reste peu performante, malgré l'existence de grandes possibilités, d'une part de modernisation des vergers par la recherche et l'encadrement, d'autre part de transformation par la création d'unités de transformation.

Le Gouvernement s'est engagé à mener des actions concrètes pour sortir la Côte d'Ivoire de sa position de pourvoyeuse de noix brutes et se positionner en fournisseur d'amande et de sous produits de l'anacarde.

Dans ce cadre, certaines études ont été lancées par le Ministère de l'Agriculture, avec le concours de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds :

- Analyse des risques et traçabilité dans la Filière Anacarde
- Stratégie de développement de la transformation
- Stratégie opérationnelle pour le développement du secteur anacarde en Côte d'Ivoire.

Les actions qui en découlent devront contribuer à rendre la Filière Anacarde compétitive et à forte valeur ajoutée, en particulier grâce à la transformation locale, et faire de l'anacarde une source complémentaire de revenus pour les populations des zones de production.

# PRESENTATION DE L'INTERCAJOU

**Créé en décembre 2007 pour apporter une réponse organisationnelle à la filière anacarde en Côte d'Ivoire, l'INTERCAJOU (l'Organe Interprofessionnel de la Filière Anacarde) est un instrument institutionnel au service du développement et de la promotion des activités de commercialisation de la noix de cajou de Côte d'Ivoire**



Bassifou Ouattara  
Président de l'INTERCAJOU

Le processus d'organisation de la Filière Anacarde qui a abouti à la création de l'INTERCAJOU, a commencé en 1997 avec la mise en place d'un Comité de Développement de la Filière Anacarde (CDFA).

En août 2000, un projet de plans d'actions stratégiques de ladite filière est validé au cours d'un atelier à Bondoukou.

En janvier 2002 à Yamoussoukro, à l'occasion d'un atelier sur le bilan de la libéralisation de la Filière Coton, il est suggéré que soit instituée une autorité de régulation qui accompagnera les opérateurs dans le cadre de la professionnalisation et de la libéralisation des Filières Coton et

Anacarde.

Par ordonnance n°2002-448 du 16 septembre 2002, l'Etat définit le cadre organisationnel des deux filières et prévoit la création de trois organes, dont l'Interprofession de la Filière Anacarde et le Fonds de Réserve Anacarde, relevant directement dans leur mise en place, de la compétence des opérateurs. La société d'Etat ARECA est créée par décret 2002-449 du 16 septembre 2002 pour servir d'autorité de régulation commune aux Filières Coton et Anacarde.

La crise militaro-politique déclenchée deux jours plus tard plombe la dynamique. Le processus reprend en 2005, avec la création de l'OTIFA (Organe Transitoire pour l'Interprofession de la Filière Anacarde), dont la mission essentielle est de créer,

dans un délai de douze (12) mois, l'Interprofession. Trente (30) mois plus tard, et pour des raisons diverses, l'organe transitoire n'a pu atteindre son objectif.

Pendant ce temps, les campagnes agricoles 2005, 2006 et 2007 connaissent de sérieux problèmes au niveau de la commercialisation de la noix de cajou. Les prix ne cessent de chuter, les producteurs sont de plus en plus désespérés et la filière bat de l'aile. L'Etat décide donc de s'impliquer directement dans le processus de la mise en place de l'Interprofession.

En juin 2007, un arrêté interministériel est pris et institue un Comité de mise en place de l'Interprofession qui comprend les représentants des quatre ministères (Agriculture, Economie et Finances, Commerce et Industrie), l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) et les représentants des trois catégories d'opérateurs de la filière.

Moins de six (06) mois après, la structure de défense des intérêts et de promotion des activités de la Filière Anacarde et des opérateurs y exerçant est née et prend la dénomination « INTERCAJOU ». En effet, le 12 décembre 2007, les représentants des producteurs, des exportateurs et des transformateurs au sein des organes délibérants de l'Interprofession de la Filière Anacarde sont élus sous la présidence du Ministère de l'Agriculture et la supervision de l'ensemble des représentants de l'ARECA et des ministères membres du Comité de mise en place de l'Interprofession.

## ORGANISATION ET MISSIONS

Personne morale de droit privé de type particulier régie par l'ordonnance 2002-448 du 16 septembre 2002, dont le siège social est à Cocody II Plateaux, les principaux organes régissant le fonctionnement de l'INTERCAJOU sont :

- L'Assemblée Générale composée de 34 représentants issus des 3 collèges, dont 25 producteurs, 03 transformateurs et 05 exportateurs. Elle délibère sur l'affectation des ressources de l'Interprofession, approuve les statuts, les procédures de gestion et de contrôle, les comptes de gestion, les programmes et rapports d'activités. Elle désigne les membres du Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration composé de 12 membres issus des 3 collèges, dont 7 producteurs, 2 transformateurs et 3 exportateurs. Il définit et donne les orientations de développement des activités de la filière et veille à l'application stricte du programme d'activités.

- Le secrétariat est chargé de la mise en œuvre du programme d'activités à lui confié par le Conseil d'Administration, via l'Assemblée Générale.

- Le Commissariat aux Comptes, cabinet d'expert comptable agréé, est chargé de suivre la gestion afin d'arrêter le bilan de fin d'exercice de chaque année.

Créé pour combler le besoin en organisation de la Filière Anacarde, l'organe assure essentiellement des missions d'ordre administrative et commerciale, notamment en ce qui concerne la fixation du prix bord champ aux producteurs en début de chaque campagne, le suivi des activités de commercialisation de la noix de cajou durant la campagne, l'encadrement des producteurs, le contrôle des activités d'achat bord champ, la veille de l'équilibre d'une saine concurrence entre les différents opérateurs exerçant dans la filière et la promotion de tous les produits de l'anacarde en Côte d'Ivoire.

Pour réussir ses missions, l'INTERCAJOU s'appuie sur les acteurs de la filière que sont le Ministère de Tutelle, l'ARECA, le FIRCA et les partenaires au développement, notamment le CEPICI, l'ANADER, le CNRA, l'ONUDI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, etc.

Depuis sa mise en place, l'INTERCAJOU multiplie les actions auprès des différentes institutions financières et des bailleurs de fonds, afin de les convaincre pour accompagner les opérateurs dans le processus de développement des activités commerciales de noix de cajou. Il entend donc, à travers un cadre promotionnel, encourager l'investissement dans la transformation de la noix, seule condition pour optimiser la valeur ajoutée aux producteurs d'anacarde.



# LE FIRCA ET LA FILIERE ANACARDE



## Planification des activités de la Filière Anacarde

L'une des premières actions du FIRCA en faveur de la Filière Anacarde a été l'organisation du 26 au 28 août 2004, d'un atelier de planification. Cet atelier a abouti à l'identification d'un portefeuille de 09 projets pertinents comme faisant partie des préoccupations essentielles de la filière.

Toutefois, au cours de l'atelier de validation qui s'est tenu le 22 février 2005, les opérateurs qui ont perçu l'importance du volet qualité, ont identifié un nouveau projet intitulé « Programme National d'Assistance Qualité dans la Filière Anacarde ». Cette méthode participative adoptée par le FIRCA a abouti à la validation de dix (10) projets consensuels évalués à 1 442 251 108 F CFA repartis comme suit :

- 3 projets de recherche pour un coût de 366 346 108 F CFA
- 2 projets de conseil agricole pour un coût de 437 145 000 F CFA
- 2 projets de formation pour un coût de 387 680 000 F CFA
- 2 projets de renforcement des capacités pour un coût de 207 870 000 F CFA
- 1 projet d'étude et appui institutionnel pour un coût de 43 210 000 FCFA.

Il faut noter que le décalage entre la sig-

nature des textes règlementaires devant entériner les accords et le démarrage effectif de la collecte de la cotisation, a eu un retard sur la mise en œuvre des projets. En effet, le catalogue de projets retenu par la filière depuis 2005 n'a pas été exécuté comme prévu sur la période 2005-2006.

C'est ainsi que pour répondre aux besoins actuels de la filière, le FIRCA a organisé en août 2008, un atelier « d'actualisation des projets de la Filière Anacarde » en vue de disposer d'un catalogue de projets validé en 2005. En effet, retenus par les opérateurs de l'anacarde depuis trois ans, la mise en œuvre de ces projets appelait des ajustements stratégiques, au regard des intérêts des acteurs, des bénéficiaires et des ressources disponibles.

Au terme des travaux, un catalogue de 11 projets prioritaires a été validé par les opérateurs.

## Mise en œuvre des projets au profit des opérateurs de la Filière Anacarde

### Projet réalisés

Le développement des filières de production agricole constitue l'axe majeur des interventions du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). Dans ce cadre, le FIRCA a démarré en 2009, la mise en œuvre de quatre (4) projets sur les 11 retenus, en

accord avec les acteurs. Il s'agit de:

**- L'Etat des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des sous produits de l'anacardier .**

D'un montant de 11 348 400 FCFA, cette étude, dont le lancement a eu lieu le 5 février 2009, a duré cinq (5) mois et avait pour objectif de contribuer à l'augmentation de la capacité nationale de transformation de la noix de cajou et de présenter des possibilités de diversification des produits dérivés de l'anacardier.

L'étude a permis de :

- réaliser un état des lieux des procédés et équipements de transformation des différentes unités ivoiriennes (analyse de leurs performances au niveau opérationnel)

- proposer des modèles à partir d'investigations dans la sous-région (Ghana, Burkina Faso, Guinée Bissau)

- présenter les différents produits dérivés de l'anacardier, leur process de fabrication et leurs utilisations

- présenter les différents marchés de l'amande

- proposer des orientations stratégiques, en vue du décollage effectif de la transformation en Côte d'Ivoire.

**- Le Programme d'amélioration de la qualité des noix de cajou**

Ce programme a démarré par la réalisation des composantes 1 et 2 de la phase de conception de méthodes et outils de gestion de la qualité qui précèdent la mise en œuvre du Conseil Agricole dans la Filière Anacarde.

• La Composante 1 : “ Conception d’itinéraires techniques de production, d’un système d’encadrement et de guides des bonnes pratiques de production d’anacarde” d’un montant de 7 995 000 F CFA réalisée par INADES-Formation-Côte d’Ivoire, avait pour objectif de définir des itinéraires techniques de production de l’anacarde, de concevoir un système d’encadrement et d’élaborer des guides de bonnes pratiques de production et autres supports didactiques à l’usage des encadreurs, des coopératives et des producteurs. Elle a permis de :

- proposer un document de référence pour l’encadrement des producteurs et des coopératives

- élaborer un itinéraire technique de production de l’anacarde

- établir un guide de bonne pratique sur la production, le séchage, le conditionnement-emballage et le stockage en milieu paysan.

• La Composante 2 : “Conception d’outils et de guides de bonnes pratiques de traitement post-récolte des noix brutes de cajou” exécutée par Audit Control & Expertise – Côte d’Ivoire (ACE), d’un montant de 9 000 000 FCFA avait, quant à elle, pour objectif d’élaborer des procédures de traitement post-récolte des noix et des guides d’application de ces procédures, à l’usage des encadreurs, des coopératives et des producteurs.

Les investigations menées à cet effet ont permis de :

- proposer un manuel des procédures de séchage, de conditionnement-emballage et de stockage des noix brutes de cajou.

- établir un guide de bonnes pratiques de séchage, de conditionnement-emballage, de transport et de stockage au niveau des entrepôts des coopératives et des commerçants, parfaitement illustré

- proposer un manuel des procédures de contrôle de la qualité destiné à apprécier la qualité des noix brutes de cajou avant leur acceptation par les coopératives et autres acheteurs

- élaborer un guide simplifié de calcul de l’Outturn

- présenter un modèle du support d’enregistrement et de gestion des données relatives au contrôle de la qualité, au conditionnement-emballage et à l’entreposage des noix dans les magasins des coopératives

- définir le rôle de chaque acteur et intervenant de la filière dans la gestion du système de traitement post-récolte des noix d’anacarde.

### Projet en cours d’exécution

- **“Amélioration variétale de l’anacardier”**; Exécuté par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le projet d’amélioration variétale de l’anacardier, d’un montant global 92 190 096 FCFA pour une durée de deux (2) ans, a démarré en avril 2009.

La réalisation de ce projet devra permettre d’intensifier la culture de l’anacarde en

Côte d’Ivoire, par la sélection de matériel végétal performant de plantation répondant aux critères de précocité, de rendement, de résistance aux maladies et ravageurs et de qualité des noix.

Il s’agira, au terme des deux années, de mettre le matériel végétal sélectionné à la disposition des producteurs, leur permettant d’acroître le rendement et d’améliorer la qualité.

### PERSPECTIVES

L’évolution exponentielle de la production ivoirienne d’anacarde nécessite que des actions soient menées pour sortir la Côte d’Ivoire de sa position de pourvoyeuse de noix brute et la positionner en fournisseuse de produits. Pour l’atteinte d’une telle ambition, le FIRCA envisage de mener des actions touchant la recherche, le conseil agricole, la formation aux métiers et l’appui aux OPA.

Ainsi, les actions prévues à court et moyen termes se présentent comme suit:

• Apporter l’appui-conseil aux producteurs à l’aide des outils et méthodes développés pour l’amélioration de la qualité des noix de cajou

• Proposer des variétés sélectionnées ayant un fort potentiel de rendement et de qualité

• Apporter un appui à l’organisation des producteurs par un état des lieux et un diagnostic des organisations professionnelles agricoles

• Renforcer les capacités des coopératives de producteurs d’anacarde en technique de négociation et de vente

• Contribuer au développement de la transformation par la formation et le transfert de technologies de transformation.

Les chantiers pour le développement de la Filière Anacarde sont importants. Cependant, les ressources mobilisées ne sont pas suffisantes pour l’exécution d’actions pertinentes au profit de cette filière. Compte tenu des potentialités existantes, il conviendrait d’encourager les acteurs à s’investir d’avantage, en contribuant de manière significative au financement de leurs projets.

C’est dans ce cadre que des négociations seront engagées avec la Filière Anacarde pour une révision à la hausse du niveau actuel de la cotisation en rapport avec les actions à conduire au profit de ses acteurs.



# LES CAUSES PROFONDES DE LA CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE

**Nous désirons partager avec vous ces réflexions qui nous semblent intéressantes et que nous avons lues sur le site de NATURA VOX. L'article en question est intitulé "CRISE ALIMENTAIRE : cherchons les causes et non les coupables, regardons à long terme"**

**L'auteur de cet article identifie certaines causes de la crise alimentaire, parmi lesquelles les causes lointaines et les causes immédiates et fait des propositions de solutions.**

## Les causes lointaines

**1) La hausse de la demande alimentaire** : elle est attribuée à deux facteurs, à savoir la hausse de la population mondiale qui influe sur la hausse de la demande en produits alimentaires et le changement de régimes alimentaires. La hausse de la population mondiale s'établissant à 1,13 % par an, toute chose étant égale par ailleurs, il faudra augmenter de 1,13 % la production agricole pour faire face au défi de l'alimentation mondiale. Cependant, il faut noter que bien que cette hausse de la population soit en ralentissement depuis des décennies, la croissance de la population est donc lente ; elle était de 1,25 % en 2000 et l'on estime qu'elle sera de 1% en 2015 (source : US Bureau of the Census) ; la pression sur la production agricole est tout de même importante.

Le changement de régime alimentaire constitue le deuxième facteur de la hausse de la croissance de la demande alimentaire par le fait que la population mondiale mangeant plus de viande, la demande alimentaire en viande a entraîné une hausse de la consommation de céréales pour l'alimentation animale ! En effet, les changements rapides du niveau de vie et d'habitudes alimentaires surtout dans les pays émergents ont fortement joué. La Chine par exemple a triplé en 15 ans, sa consommation de viande. Désormais, près de 30 % des céréales produites dans le monde servent à nourrir des bêtes de boucherie !

**2) La demande des biocarburants** : l'augmentation de la production de biocarburant à partir des céréales comme le maïs a eu un impact sur les cultures destinées à l'alimentation. En 2007, 25 % de la production de maïs aux USA ont été absorbées par les usines d'éthanol. Cela a réduit les exportations de céréales américaines, con-



tribuant à mettre le marché en situation de manque. Selon un rapport de l'ONU, il faudrait 300 kg de maïs pour produire 50 litres d'éthanol (un plein, équivalent énergétiquement à 30 litres d'essence).

Le problème est que les 300 kg de maïs auraient pu servir à nourrir un enfant pendant 1 an ! Le prix du carburant ne cessant d'augmenter, l'industrie de l'éthanol va se développer de plus en plus et un volume important de matières premières agricoles seront orientées vers la production de biocarburant, telles que la canne à sucre au Brésil.

**3) Les engrais et pesticides :** la production d'engrais azotés dont le prix est indexé à celui du pétrole revient de plus en plus chère et la tendance n'est pas à l'amélioration. Ce qui revient à dire que les prix des produits agricoles vont aussi augmenter de plus en plus. Quant aux pesticides, dérivés du pétrole et le coût de l'énergie qui ne cesse de grimper, ils vont lourdement peser sur la production agricole mondiale.

**4) La désertification, l'érosion, l'urbanisation:** la perte continue des terres cultivables, la progression des déserts, l'érosion des sols et la déforestation sont autant de facteurs d'influence à long terme de l'équilibre alimentaire. Selon un rapport de l'ONU datant de décembre 2006 (rapport Karl Harmssen), l'Afrique pourrait perdre 67% de ses terres cultivables et n'être plus capable de nourrir un quart de sa population d'ici 2025. L'urbanisation n'est pas en reste, car elle empiète sur les terres cultivables. L'épuisement des ressources en eau, étroitement liée à la désertification est aussi à prendre en compte.

**5) La pollution atmosphérique:** la pollution atmosphérique a une incidence négative sur la productivité agricole. Selon une étude de l'INRA, les champs de blé d'Île-de-France perdent 5 à 10 % de leur productivité du fait de la pollution à l'ozone venant de l'agglomération parisienne. La situation est certainement plus préoccupante pour les champs des villes où la pollution est beaucoup plus élevée.

**6) Les réserves de poissons:** Les pêches abusives sans limitation ne permettent pas le renouvellement de la faune aquatique



et amenuisent les réserves de poissons. D'après une étude publiée en 2003 dans Nature (signée Ramson Myers), depuis 1950, la population de grands poissons (cabillaud, morue, saumon, thon, flétan, haddock etc.) a chuté de 90%. La surpêche, la pollution marine et le réchauffement climatique ont de graves influences qui sont souvent mal connues

**7) L'économie mondiale:** les nombreux dumpings pratiqués par l'Union Européenne et les USA sous forme d'exportations agricoles subventionnées et d'aide alimentaire ont entraîné depuis près de trente (30) ans, une baisse continue des prix des produits agricoles avec pour corollaire, un ralentissement de la modernisation des agricultures des pays en voie de développement et ont poussé de nombreux paysans à abandonner leur terre et à s'urbaniser.

#### Les causes immédiates de la crise de 2007/2008

Aux raisons structurelles évoquées plus haut, se sont ajoutées les raisons conjoncturelles du problème de l'approvisionnement en nourriture. La diminution des stocks depuis des années est une des causes. Depuis plus de soixante (60) ans, les stocks de blés des USA sont

au plus bas. A cela, se sont ajoutées les catastrophes naturelles (récoltes catastrophiques en Australie, inondations et cyclones etc.) ; les spéculateurs ont fait le reste, aidés en cela par la baisse des stocks mondiaux de produits agricoles alimentaires.

#### Quelques solutions possibles

**Biocarburants :** Il faudra songer à promouvoir les biocarburants dits de deuxième génération qui utilisent comme matière première des résidus agricoles non comestibles.

**Démographie:** le ralentissement de la hausse de la population mondiale doit être accéléré.

**Diversification:** l'Afrique doit encourager et développer la construction d'une "muraille verte", lancée par le Sénégal, à travers un ruban forestier qui doit traverser le continent pour stopper l'extension du désert vers le sud du Sahara.

**Agroforesterie:** selon l'agronome Matthieu Calame, dans bien des régions du globe, un recours accru à la culture d'arbre fruitier contribue à freiner la désertification alors que la culture en « champs ouvert » de céréales la facilite.

# LES CONTRAINTES DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU RURAL



Par **KOUAME N'DA Kouassi**  
Journaliste

En Côte d'Ivoire, les populations rurales et les producteurs agricoles font face à plusieurs maladies (le paludisme, la méningite, la fièvre typhoïde, la tuberculose, etc.) qui menacent l'économie rurale. Le VIH/SIDA qui s'ajoute à ce sombre tableau, empire cette situation et place la Côte d'Ivoire au rang de premier pays en Afrique de l'Ouest le plus touché par cette pandémie, avec un taux de prévalence de 4,7 % (estimations de 2005). Depuis septembre 2002, suite à la crise militaro politique que vit la Côte d'Ivoire, le système sanitaire s'est fortement détérioré, augmentant de façon très significative les infections à VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles dans les zones de fortes productions agricoles, notamment à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

L'infection au VIH est environ égale à 12% et celle liée aux parasitoses intestinale et urinaire est égale à 25%. En effet, des travaux récents ont montré que l'infection aux maladies sexuellement transmissibles a significativement augmenté dans toutes les zones Centre Nord Ouest (CNO) (Betsi et al 2004). Par exemple, dans la zone de Man, les infections sexuellement transmissibles (IST) ont augmenté de 400% et dans les zones de Bouaké et Korhogo, elles ont augmenté respectivement de 25% et 37%.

En effet, le SIDA qui était un problème essentiellement urbain, se propage dans les campagnes et touche plus de 4% de la population rurale, provoquant des pertes considérables dans les communautés agricoles, appauvrissant les producteurs et laissant aux survivants, à peine de quoi se nourrir. Malheureusement, la plupart des actions de lutte entreprises contre le VIH/SIDA restent concentrées dans le milieu urbain. Celles conduites en direction du monde rural demeurent timides et insuffisantes. Il convient donc de sensibiliser les leaders agricoles sur les infections à VIH/SIDA et sur la nécessité d'engager des actions de lutte en faveur des producteurs en impliquant les filières agricoles dans l'élaboration des stratégies de lutte contre la pandémie.

## Les facteurs qui favorisent la propagation du VIH / SIDA en milieu rural.

Ils sont multiples et variés et concernent entre autres :

- Le manque de prévention du fait du refus des hommes de porter des préservatifs et de faire subir aux femmes des rapports sexuels non protégés.

- Les migrations inter-frontières et la mobilité au sein du pays, pendant lesquelles des hommes en quête d'emploi migrent vers les zones de production, non accom-

pagnés par leurs femmes. Ils exposent de la sorte leurs femmes restées sur place à des avances suivies de relations sexuelles. Bien que ces migrations soient à prédominance masculine, de plus en plus de femmes y sont impliquées. En effet, en raison de l'étroitesse du marché salarié, plusieurs femmes se retrouvent aussi dans des situations de précarité économique qui favorisent la mobilité sexuelle.

- La persistance de certaines coutumes locales (excisions, scarification et accouchements, en dehors de règle d'hygiène)

- Les périodes d'euphorie et de permissivité à l'occasion de réjouissances annuelles, funéraires, où les femmes rencontrent un nombre élevé de partenaires.

- Les malades transférés dans les villages aux soins des parents qui ne se protègent pas

- Les personnes effectuant les missions dans les campagnes

- Le séjour des producteurs en ville après la vente des récoltes.

## Les spécificités du monde rural qui rendent difficiles la lutte contre le VIH/SIDA

## 1- Difficulté d'accès à l'information

L'accès des populations agricoles et rurales à l'information de qualité sur le VIH/SIDA reste incertain, car les supports de communication ne sont pas à la portée de tous, à cause du taux élevé d'analphabétisme. En plus, les organisations des agriculteurs ne sont généralement pas invitées à participer à la diffusion de l'information relative au VIH/SIDA, pourtant, elles sont les plus écoutées. Les agriculteurs n'écoutent que leurs pairs ou leurs employés plus que quiconque. Les acteurs du milieu agricole ne sont pas associés aux politiques de sensibilisation

## 2- Les conditions de vie socio-économiques précaires

Le taux de pauvreté très élevé en milieu rural rend les populations plus vulnérables, car il y a très peu d'activités lucratives en dehors de l'agriculture.

### Le VIH/SIDA affecte l'économie rurale

Une étude de la FAO réalisée en 1996 et consacrée à l'impact du VIH/SIDA sur les systèmes d'exploitation agricole en Afrique de l'Ouest, donne un aperçu de l'ampleur des ravages causés par la pandémie sur la population agricole au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, les deux pays les plus touchés de la sous-région. Les zones retenues pour l'enquête en Côte d'Ivoire sont les régions de Korhogo dans le nord et de Daloa dans le Sud-ouest.

Le VIH/SIDA affecte en majorité les femmes et les jeunes filles du milieu rural en général et du monde agricole en particulier. Cela est dû à la méconnaissance de la maladie. La femme est souvent culpabilisée car présentée comme le vecteur principal du VIH/SIDA, tout comme d'ailleurs les autres maladies sexuellement transmissibles.

### Le VIH/SIDA rend malade et cause le décès des bras valides de la famille.

#### 1 -Dépenses en soins de santé

La maladie occasionne d'énormes dépenses financières (frais de consultation, achat de médicament, frais d'hospitalisation...)

#### 2-Dépenses funéraires (argent, matériel temps de travail)

Les funérailles mobilisent les produc-

teurs agricoles qui n'ont plus le temps de se consacrer entièrement aux travaux champêtres. Cette situation entraîne une baisse de la productivité agricole. Les funérailles occasionnent aussi des pertes financières et matérielle (pagne, animaux d'élevage, nourriture, etc.)

Les caractéristiques des communautés qui entravent la lutte contre le SIDA dans le milieu agricole:

- L'analphabétisme et la pauvreté qui occasionnent les comportements à risque par rapport au VIH/SIDA

- L'inaccessibilité aux soins de santé sur le plan géographique et financier à cause de l'éloignement

- La non accessibilité à l'information

- La destruction sociale due à l'immigration, à l'urbanisation et à l'introduction de modèle de comportements importés

- L'absence de dialogue entre maris et femmes voire parents enfants sur les questions de sexe et de sexualité et en particulier sur l'utilisation des préservatifs.

Il existe également des barrières linguistiques entre les communautés rurales et les acteurs des programmes d'information et de sensibilisation. Les messages sont généralement élaborés en français et la traduction en langue locale ne rend pas fidèlement le contenu du message.

Aussi, Les canaux de communication utilisés sont dans la plupart des cas inappropriés. En effet, les moyens traditionnels de communication auxquels les communautés sont habituées, tels que les chansons,

le théâtre, les contes et proverbes, les conseils de village sous l'arbre à palabre ne sont souvent pas utilisés.

### Les problèmes prioritaires et les comportements recherchés

#### 1- La difficulté de dialogue entre maris et femmes sur la sexualité et la faible capacité des femmes à négocier l'utilisation des préservatifs

La sexualité et les questions de santé qui s'y rattachent concernent le couple. Il faut alors en discuter au sein du couple pour prévenir les maladies sexuellement transmissibles et y faire face en cas de maladie. Discuter de l'utilisation des préservatifs avec sa femme ou sa partenaire est un moyen pour se protéger soi-même et préserver la santé de sa femme.

#### 2-La difficulté de dialogue entre génération sur la sexualité

Les parents et des enfants doivent dialoguer sur la sexualité et les comportements à adopter pour éviter toute infection par le VIH/SIDA. Etant donné la gravité du fléau, les tabous sur le sexe doivent être dépassés. Les enfants et les jeunes doivent être correctement informés, au lieu d'être livrés à eux-mêmes, aux rumeurs et aux informations erronées.

Discuter ouvertement et franchement de la sexualité avec les jeunes et les enfants, réduit pour eux le risque des infections.



### 3-La faible implication des leaders des associations de producteurs agricoles ou de communauté

Les leaders des associations des producteurs peuvent introduire des changements de comportement grâce à leur statut, à leur influence, au respect qu'ils inspirent et à leur valeur identitaire.

Un leader d'association bien informé sur les différentes manifestations du VIH/SIDA et sur son impact socio-économique constitue un relais efficace dans la lutte contre la pandémie. Le leader a l'obligation morale de protéger les membres de son association

### 4- La faible utilisation des préservatifs

Le préservatif est un moyen «efficace» de protection s'il est correctement utilisé. Son utilisation est facile après démonstration. Même si certaines personnes pensent que le préservatif diminue le plaisir sexuel, mieux vaut l'utiliser que de courir le risque d'être infecté.

L'utilisation systématique et correcte du préservatif lors de chaque rapport sexuel protège non seulement contre la transmission du VIH/SIDA, mais aussi contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et les grossesses non désirées. Les informations claires et précises délivrées à la population sur le préservatif et son mode d'utilisation permettent de contrer les rumeurs et constituent des arguments pour négocier le port de préservatif.

### 6-L'insuffisance de dépistage

Faire le test de dépistage, c'est connaître son statut sérologique, et savoir quelle attitude adopter selon le résultat. Le test de dépistage permet de se faire prendre en charge au niveau médical, psychologique, et social.

Faire le test de dépistage, c'est avoir une attitude responsable par rapport à la communauté dans laquelle on vit en épargnant à ses membres de nouvelles infections.

### 7- L'insuffisance de prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des orphelins en particulier

La solidarité constitue une des valeurs clés de la société traditionnelle dans laquelle l'individu se fonde. Il est ainsi protégé par

le groupe. Cette notion ancestrale doit être mise en pratique dans le cas des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA.

L'isolement est le plus grand ennemi des personnes vivant avec le VIH. C'est en étant entourées, aidées, aimées que les PVVIH peuvent mieux se battre pour résister au virus. Si elles sont rejetées leurs chances de survie sont amoindries.

Autrefois, chacun aidait à finir ses travaux agricoles, à faire face aux frais de funérailles, ou à élever l'enfant dont les parents étaient décédés. Aujourd'hui la solidarité doit s'exprimer pour le malade du VIH/SIDA. Il convient que soit mis en place un fonds régional de solidarité des producteurs agricoles et des communautés rurales pour la prise en charge des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA.

Ce fonds serait alimenté par des prélèvements opérés sur les ventes des produits agricoles

Organiser des actions communautaires comme des activités génératrices de revenus, des visites à domiciles, des journées portes ouvertes sur le VIH/SIDA au centre de santé en vue de faciliter l'intégration des personnes vivant avec le

VIH/SIDA dans la société, sont des actions que la communauté et ses leaders doivent initier pour venir en aide aux personnes infectées et affectées par le virus.

### Limportance du réseau dans la sensibilisation sur le VIH/SIDA

Il est impérieux de sensibiliser les populations agricoles et rurales, afin qu'elles prennent conscience du désastre du VIH/SIDA, adoptent un changement d'attitude et de comportements en vue de se protéger. Pour atteindre rapidement les populations agricoles, il est conseillé de passer par leurs associations (OP). Une sensibilisation des producteurs agricoles par leur réseau regroupant différentes chaînes de filières agricoles, couvrant toute l'étendue du territoire national aura un grand succès.

En effet, le leader paysan est très écouté dans sa communauté, il connaît mieux les producteurs et ceux-ci sont très attentifs quand il s'agit de leur plateforme. Ce réseau qui lui permet d'être en contact permanent avec les populations agricoles et rurales, est généralement associé à des radios rurales communautaires dans diverses régions de la Côte d'Ivoire. C'est donc un canal efficace pour la sensibilisation sur le VIH/SIDA .



- RMG Côte d'Ivoire SA est une société de droit ivoirien basée à Abidjan, filiale de RMG Concept SA. Elle emploie une quarantaine de collaborateurs permanents.
- Pour être plus proche de ses clients et répondre à leurs exigences, Syngenta a décidé de confier sa gamme à RMG Concept SA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- RMG Concept SA est une société de droit suisse qui intervient à travers sa filiale, dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale.
- Par ses installations de formulation, de conditionnement et d'incinération, RMG Côte d'Ivoire SA assure la continuité des actions de Syngenta et veille à la satisfaction de ses partenaires.

### Statut - Missions - Approche



#### STATUT

- ▶ Formulateur et distributeur exclusif de la gamme Syngenta

#### MISSIONS

- ▶ Assurer et promouvoir le haut standard de qualité des spécialités Syngenta pour le développement d'une agriculture durable

#### APPROCHE

- ▶ Gestion intégrée des marchés et filières
- ▶ Développement technologique
- ▶ Formation
- ▶ Appui technique

### Gamme de produits phytosanitaires

<b>COTON</b>	EFORIA	Polytrin KA Polytrin C	CURACRON	FUSILADE	CODAL GOLD	CRUISER	TOUCHDOWN HI TECH	Maxim XL
<b>CAFE CACAO</b>	BORADYNE	Actara	RIDOMIL PLUS	TOUCHDOWN HI TECH				
<b>MAÏS, RIZ CÉRÉALES</b>	THIOVIT Jet	solito	LUMAX	CAMIX	PRIMAGRAM GOLD	Apron Star		
<b>CANNE À SUCRE</b>	Actara	LUMAX	Krismat	FUSILADE	CAMIX			
<b>FRUITS ET LÉGUMES</b>	KARATE	TILT	VERTIMEC	SICO	Actara	BANKIT		

## Entretien avec M. André BAUDOIN

Secrétaire Général de l'UPA-DI

**“Il faut amener les leaders à agir dans l'intérêt des paysans.”**



**Soutenir l'agriculture familiale comme modèle d'agriculture durable en appuyant les organisations paysannes démocratiques, à travers la mise en place d'un système collectif de commercialisation des produits agricoles et toute autre initiative structurant l'avenir de l'agriculture dans les pays en développement, telle est la mission de l'UPA-DI.**

**M. André BEAUDOIN, Secrétaire Général de l'UPA-DI a, lors de la mission technique effectué en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 Janvier 2010, accordé une interview à la « Filière du Progrès » pour présenter et partager l'expérience de cette organisation.**

## Qu'est ce que l'UPA?

L'union des Producteurs Agricoles (UPA) est une organisation qui a plus de 85 ans. Elle réunit en son sein l'ensemble des producteurs et productrices agricoles du territoire forestier du Québec. Les producteurs et productrices agricoles ont fait, très tôt dans l'histoire, le choix d'avoir une seule organisation, de fédérer leurs efforts à travers 2 niveaux organisationnels. Le premier qu'on pourrait appeler départemental ; chez nous, il n'y a pas de département mais plutôt des régions. Le Québec est divisé en 16 régions donc 16 fédérations régionales. Ces fédérations là s'occupent de la défense des intérêts généraux des producteurs agricoles. Toutes les problématiques qui touchent l'ensemble des producteurs et productrices agricoles, peu importe le type de production, que ce soit l'aménagement du territoire, le droit de produire, la reconnaissance des producteurs agricoles, le financement agricole.

Toutes les questions qui touchent l'ensemble des producteurs qu'on soit dans le végétal ou dans l'animal. En tout cas, toutes les problématiques sont gérées par les fédérations régionales, qui seraient ici des fédérations départementales. Et au tournant des années 50, les producteurs agricoles sont arrivés à la conclusion qu'il fallait aussi s'organiser par filière. Il y a 21 filières structurées au Québec. Chacune gérées par une fédération spécialisée. Cette fédération repose aussi sur la base c'est à dire dans chacune des 16 régions, il y a ce qu'on appelle des syndicats spécialisés.

Moi je suis un producteur de veaux de grains.  
Je suis un producteur de grandes cultures

Je suis donc membre, à ce titre, de deux syndicats spécialisés. Je suis membre de la spécialité de culture commerciale et je suis aussi membre de la spécialité producteur de veaux de grains. Et ces syndicats sont réunis au niveau national au sein d'une fédération spécialisée. Et la responsabilité de la fédération spécialisée porte essentiellement sur les problématiques et l'organisation de la production qui la concerne. En d'autres termes, la fédération ne s'occupe que des questions liées à sa spécialisation. Les 2 structures cohabitent au sein d'une seule organisation qui est la confédération des producteurs agricoles du Québec.

Cela a permis essentiellement deux choses, deux éléments importants : le premier c'est de faire en sorte qu'à travers ce type d'organisation unique fédérée, chaque producteur se retrouve ou retrouve ses intérêts parce qu'il est représenté. Cela a permis d'avoir un poids plus que significatif par rapport à la population agricole du Québec.

Aujourd'hui, bien que nous représentons moins de 2% de la population, nous avons la capacité de nous faire entendre. L'UPA est donc un interlocuteur incontournable pour les questions agricoles.

Je vous donne juste un exemple : pendant les campagnes électorales, en Afrique, ce sont les producteurs agricoles qui cherchent à rencontrer les leaders politiques. Alors qu'au Québec, c'est l'inverse. Ce sont les leaders politiques qui demandent une rencontre avec l'UPA pour débattre régulièrement des problèmes de l'agriculture. C'est juste pour montrer l'esprit qui prévaut en termes de pouvoir des producteurs agricoles.

A mon sens, l'autre élément, qui est le plus important, on a beau faire tous les efforts qu'il faut en agriculture, si le producteur agricole n'arrive pas à travers l'organisation à avoir une base, je dirai financière, qui lui permet d'être bien représenté, de bien se former, d'avoir du transfert de connaissance, l'agriculture familiale ne pourra jamais émerger véritablement. Donc pour nous, le fait d'avoir fédéré les filières agricoles au sein de l'UPA, nous a permis de se donner un levier financier à partir de prélèvement au niveau de chacune des productions qui nous permet véritablement d'être actif et mieux contribuer au développement de l'agriculture.

Alors que généralement dans les pays en développement, les financements des organisations paysannes reposent très souvent sur les cotisations. Mais une cotisation ça ne peut jamais faire le plein de la capacité financière des producteurs agricoles. Par exemple, si on fixe une cotisation à 10.000 f pour quelqu'un qui en gagne 100.000 f par année, c'est beaucoup élevé. Par contre pour celui qui gagne 1.000.000 f / an, ce n'est rien. La cotisation est même insignifiante. Donc, c'est pratiquement impossible de prétendre atteindre une quelconque capacité financière totale par le biais des cotisations.

Lorsqu'on procède par prélèvement, au prorata des unités de productions vendues, cela est beaucoup plus juste. Et là, on peut atteindre la pleine capacité financière pour une véritable autonomie, une meilleure structuration et pour être stable et beaucoup plus actif.



## Comment faire pour que nos associations de producteurs soit fortes, mieux structurées en nous appuyant sur l'exemple l'UPA ?

L'UPA une organisation apolitique. Et nous sommes vraiment très jaloux de ce statut que nous nous sommes donné. Je disais que l'élément qui nous a permis de renforcer l'UPA, c'est l'environnement. L'environnement est très important dans la mesure où il forge les hommes. Chez nous, le climat a joué un grand rôle.

Nous avons un climat nordique. Chez nous, nous avons le réflexe de travailler collectivement. Et c'est une question de survie, vu le climat. Et cette façon de travailler est historique. Elle date de très longtemps. Avant il n'y avait pas de mécanique, et toutes la technologie d'aujourd'hui. Alors nos ancêtres travaillaient collectivement. Et c'était vraiment une question de survie à cause du climat. Et cela s'est transmis de génération en génération jusqu'à aujourd'hui. Ce qui n'est pas le cas ici en Afrique de l'Ouest, surtout dans les pays côtiers. Ceux-ci ont une mentalité de cueilleur. Il y a un peu trop d'individualisme.

Je pense que les paysans africains, depuis longtemps, ont été placés dans une situation où ils ont peur de prendre des risques. Si quelqu'un invite une organisation paysanne dans un village, beaucoup de paysans vont la bouder pour les raisons que vous connaissez mieux que moi.

Il y aussi le fait qu'ici, lorsqu'on invite ou crée une organisation paysanne, l'intérêt personnel prend toujours le dessus. Et je crois que c'est aussi un véritable problème. Et il faut le corriger. Et les questions d'intérêt font qu'il y a beaucoup d'organisations pour une même filière, ce qui fait que le paysan lui même ne se retrouve plus.

Je crois qu'il faut faire de la formation des paysans une priorité. Cela pourra aider à corriger considérablement toutes ces tares. Ensuite, il faut travailler sur les modes de financement des organisations paysannes et travailler beaucoup sur la fédération des organisations. On pourra ainsi contrecarrer efficacement ces leaders trop intéressés et égocentriques.

La formation des paysans les amènera à comprendre qu'ils perdent plus qu'ils ne gagnent en n'étant pas fédérés et isolera les leaders voraces. Bien sur, ça ne se fera pas en 1 ou 6 mois voire 2 ans. Je pense que la structuration du monde paysan, c'est quelque chose qui se bâtit plus en terme de génération qu'en terme d'année. Certains diront que c'est beaucoup trop long. Mais, moi je pense que c'est la méthode la plus sûre. Et si on le fait avec de bonnes stratégies,

on aura forcément des résultats satisfaisants. En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso et le Mali peuvent constituer à mon sens des exemples; idem pour le Benin. Nous soutenons des organisations dans ces pays là depuis 15 ans et ces résultats sont satisfaisants.

## Quelles sont les difficultés de l'UPA dans son fonctionnement?

Déjà, il faut faire la distinction entre l'UPA : l'Union des Producteurs Agricoles du Québec et l'UPA-DI qui est l'organisme pour le Développement International. L'UPA-DI existe depuis 17 ans maintenant. C'est une organisation qui est la propriété de l'UPA et qui a pour seule mission d'accompagner les organisations paysannes dans les pays en développement.

Pour en revenir aux difficultés de l'UPA, il y a 2 problèmes fondamentaux : le 1er c'est celui de la conjoncture mondiale. Le contexte agricole à l'échelle mondiale est extrêmement difficile et cela rejaillit sur les organisations agricoles. Si vous suivez un peu ce qui se passe en Europe par exemple, vous constaterez que l'agriculture en général, et plus particulièrement l'agriculture familiale est malmenée. Et cela crée des difficultés financières chez les producteurs agricoles.

Cette situation se présente aussi bien au Québec que dans beaucoup d'autres contrées à travers le monde à cause du contexte économique mondial actuel.

Le grand défi pour une organisation fédératrice comme l'UPA c'est de faire en sorte qu'on puisse continuer de travailler ensemble malgré les intérêts divergents parce que par exemple si vous avez plusieurs productions exportatrices, il est évident que la concurrence s'installera.

Une structure qui a pour vocation de fédérer l'ensemble des producteurs agricoles doit être capable de jongler et maîtriser ses intérêts divergents. Exemple concret : en Amérique du Nord nous consommons beaucoup la viande. La multiplicité d'opérateurs de ce secteur fait que l'on éprouve d'énormes difficultés quant à leur fédération.

L'autre élément qui est toujours un défi, c'est de s'assurer que les intérêts individuels ne prennent pas sur les intérêts collectifs. Il y a aussi le défi de la transparence. Il faut amener les leaders à agir dans l'intérêt des paysans. Tout cela fait partie de la vie organisationnelle. Mais, lorsqu'on fait la balance on voit qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients. La preuve nous avons 85 ans d'histoire.



## Quelles sont les sources de financement de l'UPA et l'UPA-DI?

Les ressources de l'UPA proviennent exclusivement de la production agricole des membres de l'union. Aucun centime ne vient de l'extérieur pour l'UPA.

Par contre, l'UPA-DI enregistre des financements internationaux. Les bailleurs de fonds jouent un rôle important dans le cadre de l'UPA-DI; mais il faut remarquer qu'au bout de 20 ans l'enveloppe de l'aide mondiale pour l'agriculture, est passée de 7% à 3% aujourd'hui. Alors vous voyez qu'il y a des problèmes et des défis à relever.

## Que peut faire l'UPA-DI pour les producteurs ivoiriens?

Nous sommes à la recherche de structures d'appui innovantes pour faire émerger l'agriculture familiale. Je pense qu'en Afrique de l'Ouest on trouve rarement une structure spécialisée comme le FIRCA. Peut être il n'y a qu'ici en Côte d'Ivoire que cela existe. Je crois que le FIRCA peut véritablement jeter les bases d'un modèle assez intéressant pour l'agriculture ivoirienne.

Le seul hic c'est le levier financier. Nous allons ensemble travailler à y remédier pour véritablement soulager les paysans de ce pays.

Chez nous, le financement se fait à partir du prélèvement sur la commercialisation des produits. 70% de la commercialisation des produits agricoles au Québec passent par les 21 fédérations spécialisées. La fédération n'achète pas les produits, elle est l'agent négociateur si on veut. Et c'est elle qui s'occupe de la logistique. Ainsi donc, les paysans doivent juste produire. La fédération se charge du reste c'est-à-dire la vente. Elle fait son prélèvement et verse le dû au producteur. Chaque producteur reçoit le prix de la vente de sa production. Et nous essayons continuellement d'assurer la bonne cohabitation entre grands producteurs et petits producteurs. Vous savez très bien que ce genre de cohabitation est souvent source de problème. Mais nous avons réussi cela, et c'est l'une de nos forces importantes.

## Quelles sont les relations entre les producteurs et les industriels au sein d'une même filière?

C'est une relation qui a beaucoup évolué surtout ses 25 dernières années. Mais quand on se réfère au début des expériences de la commercialisation collective aux alentours des années 50, c'était des moments de confrontations. Aujourd'hui nous sommes dans un monde où

on est obligé de travailler en parfaite collaboration avec les industriels. Et cela est très important à partir du moment où chacun comprend que pour qu'on puisse vivre en agriculture, que l'on soit producteur, transformateur ou distributeur, il faut qu'on soit capable de travailler ensemble parce que la finalité c'est la capacité à bien positionner nos produits. On a des mécanismes chez nous qui permettent cette concertation. Une structure gouvernementale dénommée Régie des Marchés Agricoles qui est le tribunal administratif. Quand on n'arrive pas à s'entendre, ce tribunal permet à chacune des parties d'aller exposer son point de vue et le tribunal tranche. C'est un tribunal qui est reconnu par l'ensemble des parties et cela fait que ses décisions sont exécutoires. Toutefois, la partie mécontente peut toujours aller vers un autre tribunal : le tribunal civil.

## Votre mot de fin

Je voudrais ajouter que la formation aussi est importante (vidéo école, réseau professionnel). Chez nous, la 1ère génération de paysans s'est formée à travers un média qui s'appelle

« la Terre de chez nous » et qui est un journal qui appartient aux paysans. C'est un hebdomadaire, et chaque semaine il y avait une page pour le formateur et une page pour le formé. Les formateurs effectuaient la formation dans les "assemblées de cuisine" ; ils se réunissaient dans une maison des paysans par petits groupes et ils suivaient une formation. Il y avait des examens. Et c'est à travers ce travail de reconnaissance des acquis qui a été fait par "ces écoles" que des paysans se sont formés. Cela a permis une plus grande cohésion; cela a permis aussi une valorisation de la profession. Des individus ce sont vus reconnaître une formation. Cela a fait que ces paysans ont pris conscience de l'importance de la formation et cela a facilité l'accès à leurs enfants aux écoles parce que les parents les libéraient plus facilement. C'est vraiment tout un enchaînement et cela fait partie des éléments qui permettent de fédérer les efforts et les organisations. C'est un ensemble de choses qu'on installe qui fait en sorte que les gens voient mieux la démarche et s'inscrivent dans cette démarche là.

UPA Développement international (UPA-DI) a été fondée le 8 janvier 1993 par l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec (Canada). UPA-DI est une corporation à but non lucratif dont la raison d'être est de faire rayonner au-delà des frontières la solidarité que les agricultrices et agriculteurs québécois ont su tisser au sein de leur organisation professionnelle depuis plus de huit décennies. Promouvant un modèle de coopération « de paysans à paysans », UPA-DI a su mettre à profit l'expertise de l'UPA, une institution au cœur du développement du milieu rural québécois depuis 1924.

UPA-DI travaille aujourd'hui en partenariat avec plus de 30 organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine.

UPA-DI établit des partenariats avec des organisations paysannes d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie, afin de renforcer leur capacité à agir collectivement pour le développement de l'agriculture et le mieux-être des familles paysannes.

Cette organisation s'est donnée pour mission de soutenir la ferme familiale comme modèle d'agriculture durable en appuyant les organisations paysannes démocratiques, les systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles et toute autre initiative structurant l'avenir de l'agriculture dans les pays en voie de développement.

Les principes directeurs qui orientent l'élaboration des projets et programmes d'UPA-DI :

- Reconnaissance du plein droit de citoyenneté des paysannes et des paysans
- Égalité des chances
- Agroenvironnement

Les différents axes d'intervention de l'UPA-DI :

- Développement organisationnel
- Développement de la production et de services collectifs
- Soutien à l'approche filière
- Appui à l'élaboration et la mise en place de politiques agricoles
- Rapprochement des productrices et des producteurs d'ici et d'ailleurs.

La coopération de paysans à paysans amène UPA-DI à entretenir des liens avec de nombreux partenaires tant à l'étranger qu'au Canada.

UPA-DI travaille avec une trentaine de partenaires internationaux, des organisations paysannes pour la plupart, ainsi qu'avec de nombreux collaborateurs reconnus pour leurs compétences et leur professionnalisme.

## Le CGFCC fait de la régénération du verger cacaoyer, une priorité



**Une étude menée par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), révèle que le verger cacaoyer ivoirien est vieillissant, dont 22 % ont plus de 30 ans. A cela s'ajoutent les pratiques culturales peu adaptées et la faible utilisation de variétés sélectionnées qui menacent la cacaoculture ivoirienne. Pour faire face à ces menaces, le Comité de Gestion de la Filière Café Cacao (CGFCC) a envisagé pour la campagne 2009/2010 de faciliter aux producteurs, l'acquisition de semences sélectionnées de cacao pour 750.000 cabosses, soit 15.000 hectares de cacaoyer.**

Le cacao se trouve au centre d'une agriculture exportatrice qui constitue la clé de voûte de l'économie ivoirienne depuis son accession à l'indépendance en 1960. Il représente en effet, près de 10% du PIB et 40% des exportations, soit 789 milliards de FCFA de recette en 1998. Quant à la production, elle est passée de 725 393 tonnes en 1990 à 1 400 000 tonnes en 2002, confirmant ainsi la Côte d'Ivoire comme premier producteur mondial.

### Le cacao à l'épreuve du temps

Si le cacao a résisté à la crise que vit le pays depuis le 19 septembre 2002, le verger par contre a pris un coup de « vieux ». En effet, selon les études menées par le CNRA, 78 % ont plus de 15 ans, dont 19 % ont plus de 30 ans et 46 % plus de 20 ans. Cette étude est confirmée par les résultats de l'enquête de base de l'ANADER réalisée en 1996, qui révèlent que 6 % des parcelles ont moins de 5 ans, 25 % un âge compris entre 5 et 15 ans, 52 % de 15 à 30 ans et 22 % plus de 30 ans. La cacaoculture se caractérise également par des pratiques culturales peu adaptées qui s'expliquent par l'utilisation prédominante d'un matériel végétal non sélectionné, soit environ 80 % des vergers.

Face aux menaces que représente le vieillissement du verger, une opération de dis-

tribution de semence a été initiée au cours de la campagne 2005-2006, à travers une convention entre le CNRA et le FDPCC.

### Des mesures énergiques pour une filière en difficulté

Pour contourner les difficultés antérieures et répondre aux menaces toujours présentes, le CGFCC a élaboré pour la campagne 2009-2010 le programme "Quantité, Qualité, Croissance", dont la composante "Amélioration de la productivité-qualité au champ" a pour objectif d'accroître la productivité par le renouvellement du verger vieillissant, à travers des techniques de régénération cacaoyère.

Les bénéficiaires sont les producteurs de cacao organisés ou non en coopérative des différentes régions de production, avec une attention particulière accordée aux producteurs des zones infestées par la maladie du Swollen Shoot.

Au regard des résultats positifs enregistrés lors de l'opération phytosanitaire, les Comités Départementaux de Suivi (CDS) ont été chargés de l'arbitrage de l'opération, pour la validation des listes de bénéficiaires et des quantités à leur accorder. Les CDS s'appuieront toutefois sur le dispositif et l'expertise de l'ANADER, qui leur trans-

mettra la liste des besoins exprimés par les producteurs.

Il est à préciser que chaque producteur ne recevra pas plus de 150 cabosses c'est-à-dire trois (3) hectares, après avoir satisfait aux dispositions et conditions préalables à la livraison, qui sont entre autres:

- Remplissage et disposition des sachets (1500 sachets /ha) selon les normes techniques
- Construction de l'ombrière
- Pépinière installée non loin d'un point d'eau pour l'arrosage
- S'engager à semer les fèves dans les sachets dans les trois (3) jours qui suivent la réception des cabosses
- Existence d'une parcelle apte à recevoir les plants issus de la pépinière.

Pour assurer le succès de l'opération, les producteurs bénéficiaires seront formés. Ainsi, des thèmes techniques relatifs aux semis, à la lutte contre les insectes, au choix du terrain, aux dispositifs et densité de plantation seront diffusés au profit des producteurs bénéficiaires.

Le FDPCC accompagné par l'expert de la cellule technique du CGFCC désigné, assureront le suivi et le contrôle des différentes activités pour le compte du CGFCC. Quant au FIRCA, il effectuera le suivi d'avancement des activités, conformément aux termes des contrats signés avec l'ANADER. Afin de permettre au CGFCC d'apporter des correctifs en temps réel, l'ANADER fournira au FDPCC des rapports mensuels.

# rirap

RESEAU IVOIRIEN DES RADIOS POUR LA PAIX

## • QUI SOMMES-NOUS? :

Le rirap est un réseau de plus de 50 radios de proximité réparties sur 45 villes de la Côte d'Ivoire, du nord au sud, de l'est à l'ouest, en passant par le centre.

## • NOTRE MISSION :

Promouvoir l'utilisation des radios de proximité comme outil de développement rural, de cohésion sociale et de paix.

## • NOS PARTENAIRES :

FIRCA, INTERCOTON, INTERCAJOU, BFA, etc ...

## • DATE DE CRÉATION :

le 23 août 2007 à la Maison de la Presse d'Abidjan (MPA)

## • RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION :

N° 208/PA/CAB/SG/D1 du 31 août 2007

## Le rirap

Un réseau de radios au service de la paix et du développement rural en Côte d'Ivoire

## Filières Fruitières ivoiriennes:

# L'avenir se trouve en Afrique



**Faire l'état des lieux du secteur fruitier et réfléchir à une véritable stratégie de développement afin de renouer avec la compétitivité et explorer les conditions d'un redéploiement sur de nouveaux marchés autres que ceux de l'Union Européenne. Tels sont les objectifs du symposium organisé par l'Organisation centrale des producteurs exportateurs d'ananas et de banane (OCAB) sur la relance des Filières Fruitières et l'ouverture vers de nouveaux marchés en vue de redynamiser le secteur fruitier ivoirien face à la concurrence internationale et à la crise que connaît le pays depuis le 19 septembre 2002. Ainsi, du 27 au 29 octobre 2009, environ 600 participants composés de producteurs, d'exportateurs, de responsables de l'Administration, d'experts du secteur fruitier ainsi que des délégations venues du Burkina Faso, du Ghana et d'Europe se sont réunis au VITIB ACADEMY de Grand Bassam pour réfléchir sur l'avenir de la filière.**

En 1999 la Filière Banane-Ananas-Mangue occupait, avec un montant de 80,5 milliards de F CFA, la quatrième place en valeur des exportations ivoiriennes derrière le cacao, le café et le coton. Cette position couronne les efforts d'une profession qui s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique volontariste de développement face à une concurrence internationale croissante.

C'est pourquoi, après les mots de bienvenue de M. GNUI Michel, Président de l'OCAB et du Député Maire de Grand Bassam, Mme CONDE, Directrice Générale des Productions et de la Diversification Agricoles du MIN AGRI, représentant le Ministre de l'Agriculture et le Président de la République a dans son discours d'ouverture, situé le contexte et les enjeux du symposium.

La filière fruitière joue en effet un rôle important dans l'agriculture, avec l'ananas et la banane qui occupent une place de choix dans l'économie ivoirienne. Ces deux filières ont contribué au développement des

industries d'amont (engrais, emballage), procurent des emplois à plus de 35 000 personnes et se placent au 5ème rang des pourvoyeurs de devises.

L'ananas occupe de 15 000 à 16 000 ha dont 5 000 ha récoltés annuellement. Il est produit par environ 2500 petits planteurs généralement affiliés à des structures coopératives et par quelques grosses plantations industrielles assurant 50 % des exportations. Néanmoins, la part de marché de la Côte d'Ivoire qui était de 95 % en 1996 est tombée à 55 % au profit notamment du Costa Rica, avec la variété MD2, caractérisée par un goût plus sucré et une plus faible acidité que la Cayenne Lisse produit par la Côte d'Ivoire.

Ainsi, M. Guy Alain GAUZE, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'OMC et d'autres institutions internationales à Genève, dans son exposé, a instruit l'auditoire que le système d'accès préférentiel de la banane ACP et donc ivoirienne au marché européen a été au centre d'une bataille juridique devant les

instances d'arbitrage de l'OMC. Le compromis obtenu exige une amélioration de la compétitivité des pays ACP, pour pouvoir affronter à terme, à arme égale, la concurrence Sud Américaine. Du 1/1/2002 au 31/12/2005, le contingent à tarif nul qui était de 850 000 tonnes pour l'ensemble des pays ACP, a été réduit à 75 000 tonnes et ouvert à l'ensemble des pays ACP (fournisseurs traditionnels ou non des pays européens). Les droits de douane sur les bananes en provenance des pays latino américains (banane "dollar") vont progressivement baisser et disparaître autour de 2015.

Ainsi, les bananes des pays ACP ne bénéficiant plus d'exonération de droits de douane auront à discuter le marché européen avec les bananes « Dollar » produites par de puissantes multinationales à moindre coût et de qualité.

L'Union Européenne reste certes la principale destination des bananes de Côte d'Ivoire. 80% des volumes y sont exportés mais n'occupent cependant que 4 à 5% des



parts de marché, loin derrière les énormes tonnages en provenance d'Amérique Latine (Equateur, Costa Rica, Panama). Ces dernières années la banane ivoirienne a su trouver de nouveaux débouchés.

Quasiment inexistante en 1995, les réexportations de bananes hors U.E ont atteint 32 500 tonnes en 1998. Le développement de ces nouvelles destinations, à savoir l'Europe de l'Est, le Sénégal ou le Maghreb, pourrait devenir une nécessité alors que la fin des quotas en Europe devrait provoquer un engouement de son marché.

Face à cette situation, estime le conférencier, les Filières Fruitières pourraient être rentables si elles mènent une restructuration leur permettant de réduire les coûts de production, d'améliorer la qualité, de promouvoir la consommation interne, de rechercher de nouveaux marchés autres que celui de l'UE et la création de petites unités de transformation.

Tous les autres intervenants qui se succéderont à la tribune iront dans le même sens que le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire à l'OMC. Ainsi, le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intégration Africaine a mis un accent sur la promotion des produits non traditionnels destinés à l'exportation. Il a par conséquent souligné que le marché de la CEDEAO avec plus de 280 millions de personnes, représente un potentiel énorme pour l'exportation des fruits de Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi dira-t-il "l'avenir des Filières Fruitières de Côte d'Ivoire peut se construire sur deux axes majeurs qui sont l'exportation des fruits frais sur le marché de la CEDEAO et la transformation des fruits pour créer des plus values et allonger la durée de vie des fruits. Il a aussi indiqué que son Ministère est disposé à aider l'OCAB dans sa conquête du marché de la CEDEAO".

Concluant les interventions, M. Michel ARRION, Chef de la Délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire, s'est intéressé à l'impact de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) et la compétitivité des Filières Fruitières.

M. Michel ARRION a indiqué que les filières agricoles constituent la première opportunité de croissance et de richesse pour la Côte d'Ivoire. Les APE qui s'appuient sur le libre échange représentent une opportunité commerciale pour le pays dont la plus grande partie de sa production agricole est destinée à l'exportation. Les produits agricoles ou transformés de Côte d'Ivoire accéderont au marché européen sans droits de douane. Concernant la compétitivité des Filières Fruitières, il a estimé que les pays ACP ne seront pas à mesure de concurrencer les pays latino américains avec la suppression future des taxes imposées aux fruits venus d'Amérique latine notamment sur la banane. Il a affirmé que l'avenir des Filières Fruitières ivoiriennes se trouve en Afrique avant d'indiquer que ce symposium est l'occasion indiquée pour l'OCAB de ressortir des actions stratégiques pertinentes pour la relance des dites filières.

Les travaux qui se sont déroulés en commission par la suite, ont permis de déceler tous les facteurs de non compétitivité et d'élucider les problématiques de la production, du conditionnement, du transport, de la transformation et de la commercialisation. Un plan d'actions de relance des Filières Fruitières a également été élaboré afin de bâtir une véritable stratégie de relance, qui permettra aux opérateurs des Filières Fruitières de renouer avec la compétitivité.



# Plan d'actions de relance des Filières Fruitières

## Encadrement - formation

- Vulgariser les résultats de la recherche au niveau des différentes filières
- Mener un programme de visites régulières d'experts dans toutes les plantations, sur des thématiques précises (irrigation, itinéraires techniques etc.)
- Instaurer des systèmes continus de monitoring au sein des filières
- Instaurer un système de recherche/développement (analyse de sols, des feuilles, comptage des nématodes etc.).

## Transport -logistique

- Mener une étude sur les avantages comparatifs des modes de transport (reefer, conteneur, terrestre et aérien)
- Négocier des coûts de transit, de manutention et des taux de frets maritimes, terrestres et aériens compétitifs dans le cadre d'une massification de l'offre fruitière
- Maintenir la chaîne de froid en station et au cours du transport jusqu'au quai fruitier.

## Financement pour la relance des Filières Fruitières

- Créer un fonds commun dans une ou plusieurs institutions financières alimenté par la profession
- Solliciter l'intervention des pouvoirs publics et des partenaires au développement pour servir de garantie aux opérations
- Solliciter l'appui de structures spécialisées pour le montage de dossiers de financement et la diligence des bailleurs de fonds.

## Environnement des affaires et fiscalité

- Demander une annulation de la dette fiscale de toute nature sur les exercices antérieurs
- Demander une exonération de tous les impôts jusqu'en 2015 et d'une exonération permanente d'impôt sur les investissements.

## Foncier rural

- S'informer auprès du MINAGRI du niveau d'avancement de la réforme du foncier rural et de l'existence d'un fichier des terrains ruraux
- Sécuriser les investissements des exploitations à travers des certificats fonciers, titre de propriété ou bail emphytéotique.

## Commercialisation

- Formaliser des contrats entre producteurs – exportateurs et partenaires commerciaux
- Créer une centrale ou une structure pour l'achat des fruits aux producteurs. La centrale d'achat est chargée de vendre les fruits sur les différents marchés
- Explorer la possibilité d'implanter une représentation de la centrale sur le marché international pour la vente des fruits
- Prospecter de nouveaux marchés (CEDEAO, Maghreb)
- Faire la promotion de l'origine ivoirienne sur les marchés
- Mettre en place un système d'information sur les différents marchés
- Mettre en place des infrastructures (murisseries, entrepôts frigorifiques etc.).

## Transformation

- Favoriser l'installation de petites et moyennes unités de transformation dans les zones de production
- Encourager les initiateurs de projets de transformation
- Favoriser la coopération technologique sud-sud.

## Certification et traçabilité

- Mettre à niveau les équipements, les outils et l'environnement des activités de production pour l'obtention des certificats
- Généraliser l'utilisation de la traçabilité.

## Environnement

- Moderniser le cadre de vie des producteurs et des travailleurs
- Former à l'utilisation sécurisée des pesticides
- Promouvoir l'utilisation de la biomasse et de la jachère par la culture des plantes de couverture
- Réaliser un programme d'analyse de sols, de feuilles et d'effluents pour toute la filière afin d'adapter les programmes d'engrais et de traitements.

## Cadre organisationnel

- Elaborer et faire adopter des textes réglementaires et des normes régissant les Filières Fruitières et leurs activités
- Actualiser le cadre juridique de l'OCAB au regard des nouveaux objectifs qu'elle se fixe.

## GESTION INTERPROFESSIONNELLE

# L'INTERCOTON A L'ECOLE FRANÇAISE!



**Dans le cadre du devis programme "appui à la réorganisation de la Filière Coton" financé par la Commission européenne, des actions sont menées pour le renforcement des capacités des acteurs de la Filière Coton en matière de gestion interprofessionnelle.**

**Une session de formation sur le sujet a ainsi été dispensée du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009 par M. BIOCHE, Consultant international, suivie d'un atelier, une semaine après sur les aspects juridiques et d'un voyage d'étude début février en France. Toutes ces actions vont surement aider les acteurs à accroître leurs connaissances en matière de gestion interprofessionnelle.**

S'inspirer de l'expérience française en matière de gestion interprofessionnelle vieille de plusieurs décennies. Tel était l'objectif de ce voyage d'étude à Paris qui s'est déroulé du 30 janvier au 6 février 2010. C'est une délégation de dix personnes qui a pris part à ce voyage. Elle était composée de deux représentants du ministère de l'agriculture, un de l'ARECA, trois producteurs, dont le Président de l'Intercoton, deux cadres du secrétariat exécutif, un de l'AFFICOT et un de l'APROCOT.

Organisé par le cabinet AIDEV en collaboration avec l'ONG AFDI (Agriculteurs Française et développement industriel), ce voyage fut un succès en ce sens qu'il a permis d'échanger avec des responsables de premier ordre d'une dizaine d'organisations privées et étatiques (interprofessions, syndicats, instituts techniques), notamment avec les responsables de l'ONIDOL (Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux), de la FNSEA (Fédération nationale pour la promotion des produits agricoles et alimentaires), les filières lait (CNIEL), lin

(CIPALIN), semences (GNIS), fruits et légumes à usage industriel (UNILET, CENALDI), l'Institut de la betterave, France - Agrimer (un organisme étatique d'appui aux interprofessions agricoles créé en remplacement des offices agricoles), le ministère français de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Ces différentes rencontres ont permis à la délégation de savoir qu'en France il existe environ 75 interprofessions agricoles qui sont presque toutes des associations. Elles sont financées essentiellement par les CVO (Cotisation volontaire obligatoire). Il existe une LOA (Loi d'orientation agricole) et un Code rural qui les régit, en plus de la réglementation communautaire qui veille à la libre concurrence et qui défend aux interprofessions de fixer le prix de leur produit. Les interprofessions comme celles des oléagineux sont de véritables puissances économiques avec d'énorme budget en dizaine de millions d'euros, dont l'essentiel est consacré à l'information/communication et à la recherche développement. L'ONIDOL, par exemple, est propriétaire de grandes

marques comme Lesieur, Diester, Oléron, etc. Ce qui lui permet de piloter l'avenir économique de la filière à travers la création de débouchés sûrs pour leurs produits et sous produits. Tout cela contribue à influencer positivement sur le revenu des producteurs et des autres acteurs de la filière. Ce, grâce à leurs propres sociétés financières, institut de recherche et développement,... Certaines interprofessions ont plus de 50 ans d'existence !

Les participants à ce voyage d'étude, avec à leur tête le président de l'INTERCOTON, M. TUO Lacina, sont satisfaits et ont exprimé toute leur reconnaissance à l'Union européenne et au ministère ivoirien de l'agriculture ainsi qu'aux autorités françaises et aux organisations qui ont bien voulu les recevoir pour partager avec eux leur riche expérience.

Par ailleurs, l'AFDI, par le biais de sa déléguée, qui a collaboré avec le cabinet AIDEV à l'organisation pratique du voyage, notamment à la coordination des différents rendez-vous, s'est réjoui de la discipline de la délégation, de sa ponctualité et du niveau des participants qui a permis beaucoup d'échanges. Ce qui est pour son organisme une motivation à renouveler l'expérience si besoin est.

*Service Communication INTERCOTON*

# L'APROMAC rend hommage aux planteurs d'hévéa



**Organisée par l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), la journée du planteur d'hévéa, édition 2009, s'est déroulée le 6 novembre 2009 à Daoukro. L'édition 2009 de la journée hommage aux planteurs d'hévéa a retenu pour thème: Contribution de l'hévéaculture à la réduction de la pauvreté en milieu rural.**



Fulgence KOFFY  
Président de l'APROMAC

L'histoire de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire remonte en réalité en 1953 avec le démarrage des premières plantations par la Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié et en 1956 par la Société Africaine des Plantations d'Hévéa (SAPH). Mais, c'est en 2007 qu'un recensement général des planteurs et des pépiniéristes d'hévéa a été réalisé par le BNETD à la demande de la filière. Les résultats révèlent que 31.061 planteurs exploitent 105.909 ha d'hévéa. A cette occasion, 431 producteurs de plants ont été enregistrés pour 11 000 000 de plants produits, situant la Côte d'Ivoire au 1er rang des producteurs africains de caoutchouc naturel et au 8ème rang mondial.

Plusieurs activités dont des visites de plantations, de stands, des projections de film

et des communications ont meublé ces journées du planteur d'hévéa.

Après les différentes allocutions du Maire et du Directeur Régional de l'Agriculture de Daoukro, le Président de l'APROMAC, M. Fulgence KOFFY a tenu à lever le voile sur les raisons qui ont guidé le choix de Daoukro pour abriter l'édition 2009 de la journée du planteur.

Il y a environ 14 ans, précise le Président de l'APROMAC, «les premiers essais d'introduction de l'hévéa dans cette région ont été mis en place. A cette époque, cette zone était considérée comme marginale pour la culture de l'hévéa à cause de la pluviométrie qui ne dépasse guère 1200 mm par an. Quelques années après, les premières conclusions sont largement au-delà de nos prévisions de croissance et de production de l'hévéa. C'est donc fort de ces résultats enregistrés que la région du N'zi-Comoé est déclarée nouvelle zone de développement hévéicole avec d'autres régions ».

Cependant, après les résultats satisfaisants de croissance et de production enregistrés dans les secteurs de Daoukro et Abengourou, la filière a été confortée dans sa décision de renforcer les créations de plantation dans ces zones et d'étendre l'hévéaculture dans les zones de Issia, Daloa, Vavoua, Bouaflé, Zuénoula, Oumé, Sinfra et Toumodi pourtant considérées comme marginales et peu propices à la culture. La décision a été prise en tenant compte des paramètres de sol, de pluviométrie, de disponibilité des terres, et surtout de l'engouement des populations.

La journée du planteur d'hévéa en son édition 2009, placée sous le signe de la relance de l'hévéaculture constitue en effet une occasion pour la profession, de passer en revue des années d'acquis scientifiques et techniques, mais aussi une tribune pour lancer un appel à tous ceux qui aspirent à l'amélioration de leur niveau de vie par le travail de la terre.

En effet, suite au désengagement de l'Etat en 1996 et à l'arrêt en 2001



de l'encadrement aux planteurs version APPH, la profession a observé de nombreuses dérives dans la création et l'exploitation des parcelles. Cette période a été durement ressentie par la filière qui a noté la nécessité de reprendre l'assistance aux planteurs.

Ainsi, en 2004, les concertations entre l'APROMAC et le FIRCA ont abouti à la reprise de l'encadrement, condition préalable au développement d'une hévéaculture de qualité. La mise en place en 2007 du Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH), alimenté par les remboursements des crédits BNDA et utilisé pour le financement de nouvelles plantations villageoises a également permis de réaliser 2800 ha en 2009 sous forme de subvention de plants aux bénéficiaires.

C'est pourquoi, M. Fulgence KOFFY a vivement félicité les planteurs d'hévéa pour leur présence massive à cette journée, leur journée, répondant ainsi à une préoccupation de la filière de reprendre cette manifestation suspendue pendant 13 longues années pour diverses raisons.



L'APROMAC essaie donc de faire le développement de cultures à revenu mensuel, permanent, durable qui permet au producteur de vivre pleinement sa vie, l'achat de la production étant assuré par les usiniers à un prix homologué et respecté. Mais en même temps, la culture de l'hévéa, recréant la forêt, on peut donc replanter toutes les jachères pour que le couvert forestier revienne et corrige l'écosystème ivoirien dégradé.

L'accroissement des besoins en caoutchouc naturel est régulier et c'est là une des faveurs qu'offre cette culture. Le prix du kilogramme du caoutchouc ne cesse de grimper malgré quelques chutes sans grand impact. Aujourd'hui, avec l'appui du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), la Côte d'Ivoire a réalisé l'un des meilleurs rendements à l'hectare au monde. Fascinée par les ressources que génère cette culture émergente, l'ambition de la filière est de porter à l'horizon 2020, la superficie à 300 mille hectares avec une production de 200 mille à 600 mille tonnes.



## Filière avicole

# Mobilisation exemplaire pour redynamiser la filière

**Organisés par le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques (MIPARH), avec l'appui de l'Interprofession avicole ivoirienne (IPRAVI), les travaux des états généraux de l'aviculture ivoirienne se sont déroulés les 10, 11 et 12 décembre 2009 à l'hôtel VITIB de Grand-Bassam. La cérémonie d'ouverture qui a eu lieu le 9 décembre au Palais de la Culture à Abidjan, était placée sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, représenté par le Président du Conseil Economique et Social, Monsieur Laurent Dona Fologo, en présence du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, Dr DOUATI Alphonse et de tous les acteurs de la filière.**

Initiée dès son accession à l'indépendance par l'Etat, l'aviculture ivoirienne a attiré de nombreux opérateurs privés qui ont assuré son développement. Tous les maillons nécessaires à l'aviculture moderne étaient réunis (élevage de reproducteurs, couvoirs industriels, usines de fabrication d'aliments de volailles, ferme de production, abattoirs, etc.). En ce qui concerne la production des poussins, signalons que cinq (5) couvoirs d'une capacité globale de production de 30 millions de poussins par an, soit six millions (6 000 000) de poussins par couvoir, sont en activité. Si ces capacités sont utilisées à cent pour cent, on serait capable de produire plus de 30.000 tonnes de volailles par an.

Cette activité, réalisée en réalité par plus de 1.500 éleveurs exploitants individuels, assure près de 15.000 emplois directs. Elle représente un débouché important pour les produits agricoles (maïs), pour les sous-

produits agro-industriels (tourteaux de coton, de soja) et pour les sous-produits de la pêche (farine de poisson). Cependant, depuis l'année 2002, le secteur avicole moderne traverse de nombreuses difficultés à cause de la concurrence déloyale des produits de volailles importés d'origine extra-africaine. En 2006, la psychose de la grive aviaire, arrive également comme pour sonner le glas à la filière déjà sinistrée.

Ces états généraux étaient donc très attendus par les acteurs de la filière, en raison des espoirs suscités. Ils doivent, en effet, adopter le Plan stratégique de Relance de l'aviculture, à l'horizon 2010-2019, définir à partir de l'étude diagnostique de la Filière Avicole ivoirienne, réalisée par le CIREC, de l'étude d'évaluation de l'impact de la mesure d'augmentation du montant des prélèvements compensatoire selon la loi des finances n° 161-2005, réalisée par la CAPEC et des expériences des acteurs de la Filière Avicole.

C'est pourquoi, dans son allocution, M. Jean Marie Ackah, Président de l'IPRAVI a souligné l'importance de la Filière Avicole en Afrique de l'Ouest et remercié le Chef de l'Etat du soutien apporté à cette filière en développement en la protégeant contre les risques du dumping des

produits avicoles congelés importés. Il a par ailleurs indiqué les efforts que la profession avicole s'engage à faire dans les 10 prochaines années pour investir environ 150 milliards de F CFA, afin de contribuer à la souveraineté alimentaire en matière de protéine animale.

Le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques a pour sa part, exhorté les aviculteurs à produire 30 000 tonnes de poulets et 47 000 tonnes d'œufs pour soutenir une bonne politique alimentaire à l'horizon 2020. Il a par conséquent, invité les acteurs de la filière à engager sans tarder, la réflexion pour apporter des réponses à trois principales préoccupations, à savoir :

- Définir une stratégie et un plan d'actions de la Filière Avicole d'ici 2020 pouvant satisfaire la consommation nationale et engendrer l'exportation de l'excédent
- Evaluer l'impact de la loi des finances 2006 aménageant le prélèvement compensatoire et instituant un fonds d'appui à l'aviculture nationale pour proposer des mesures idoines
- Proposer un cadre institutionnel approprié pour parachever la professionnalisation de la filière afin que chaque maillon joue pleinement son rôle.

Pour terminer ses propos, le Ministre a réitéré son soutien aux aviculteurs dans le combat contre la concurrence déloyale des produits congelés importés, afin d'assurer un développement harmonieux de la Filière Avicole ivoirienne.



Jean Marie Ackah  
Président de l'IPRAVI

Ouvrant les travaux des états généraux de la Filière Avicole au nom du Chef de l'Etat, le Président du Conseil Economique et Social, a partagé deux pensées fortes de deux illustres personnalités.

La première, de Friedrich NIETZSCHE, philosophe allemand: « Ce qui ne me tue pas, me rend plus fort », pour inviter l'Etat et la Filière Avicole à la cohésion dans leurs rangs, afin de faire face à tous les dangers.

La deuxième, du Président Félix Houphouët Boigny. « Ai-je fait, bien fait pour mon pays ce que je dois faire », pour encourager chacun à parfaire ses actes de tous les jours et d'assurer la paix sociale et le bien-être de tous.

La fin des allocutions a donné le départ aux travaux en six commissions qui ont réfléchi sur le Cadre Législatif et Réglementaire ; le Renforcement de la biosécurité ; le Financement du secteur, l'Amélioration de la Compétitivité, le Renforcement des Capacités et le Cadre de Gestion et de Suivi-Evaluation.

Ces six (6) axes ont été analysés et approfondis afin de dégager les actions prioritaires à conduire, selon le principe de subsidiarité, par l'Etat, les opérateurs, les partenaires au développement et

les consommateurs. L'effet attendu est d'accroître la production avicole ivoirienne afin de lutter contre la pauvreté et assurer la souveraineté alimentaire en matière de produits avicoles. Les conclusions des travaux des six commissions ont été présentées en séance plénière, discutées et adoptées.

Six personnalités ont été distinguées au cours de ces Etats généraux. Ancien Directeur général de l'ex-SODEPRA Dr Paul Lamizana, a été élevé au rang de commandeur. Messieurs Ali Ouattara, Président Directeur général de FOANY Service et Jean-Marie Ackah, Président Directeur général de SIPRA faits Officiers. Mme BENIE Kléberte, PCA de la CMECEL, M. ZAROUR Abdallah, PDG de SOJEX, et M. Diaby Karamoko, Président de l'ANAVICI, ont été décorés dans l'Ordre du Mérite Ivoirien.

A l'issue des Etats généraux de l'aviculture ivoirienne, des recommandations ont été faites pour la relance de la filière.



## RECOMMANDATIONS

### AU GROUPE D'EXPERTS, LES ETATS GENERAUX RECOMMANDENT:

- Finaliser le Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA) assorti d'un programme de mise en œuvre par la prise en compte des résolutions des Etats généraux, selon la méthode « Gestion Axée sur les Résultats » avec l'appui des Consultants.

### AU MIPARH, LES ETATS GENERAUX RECOMMANDENT:

- Prendre des dispositions nécessaires avec les ministères concernés pour faire appliquer les mesures relatives à la limitation des barrages routiers et à la lutte contre le racket

- Encourager la participation des aviculteurs à l'élaboration, à la révision et à l'application de la réglementation du secteur avicole

- Faire bénéficier le secteur avicole des avantages fiscaux prévus par le code d'investissement privé en Côte d'Ivoire afin d'améliorer sa compétitivité

- Organiser l'atelier de planification opérationnelle afin de décliner les activités

- Définir de façon consensuelle le cadre de mise en œuvre et de suivi du PSRA, dans les meilleurs délais.

### AUX OPERATEURS, LES ETATS GENERAUX RECOMMANDENT:

- Programmer la contribution du secteur avicole de 150 milliards FCFA d'investissements privés en terme de création d'emplois et susciter en contrepartie la mise en place par l'Etat, d'un Fonds de garantie d'un montant de 7,5 milliards de FCFA

- Mettre en place une structure d'assurance mutuelle des éleveurs pour sécuriser les prêts et les investissements

- Encourager la création d'associations d'éleveurs de volailles traditionnelles en vue de leur adhésion à l'IPRAVI

- Augmenter les produits de l'aviculture et maîtriser les prix pour lutter contre la volatilité.

## Coopération sud sud en agriculture

# Une délégation éthiopienne du National Nucleus Project (NNP) découvre l'hévéaculture ivoirienne

**En marge de l'assemblée annuelle de l'International Rubber Research and Development Board (IRRDB), tenue en octobre 2009 en Indonésie, le FIRCA a établi des contacts de travail avec le National Nucleus Project (NNP), agence gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement de l'industrie du caoutchouc naturel en Ethiopie .**

Suite à ces contacts, une délégation conduite par le Directeur de la Privatisation et de la Supervision des entreprises Publiques d'Ethiopie et le Directeur Général du National Nucleus Project s'est rendue, du 9 au 17 février 2010, en Côte d'Ivoire. L'objectif de ce voyage d'études était de s'imprégner de l'expérience ivoirienne en matière de développement de l'hévéaculture et de tisser des relations de travail avec les professionnels de la Filière Hévéa.

Durant leur séjour, la délégation NNP, a eu tour à tour, des séances de travail avec le Ministère de l'Agriculture, le CNRA et les professionnels de la filière (APROMAC, APROCANCI, OPCN). Elle a aussi effectué des visites d'usines (SAPH, CCP – MACACI, TRCI, SAIC) et de plantations industrielles. La délégation s'est rendue à Daoukro pour se rendre compte de la contribution de l'hévéaculture à la lutte contre la pauvreté dans les zones marginales de la Côte d'Ivoire.

Au cours de ces séances de travail, le directeur du NNP, a relevé la bonne organisation du secteur hévéicole ivoirien et a apprécié à sa juste valeur l'accueil à eux réservé. C'est pourquoi, il a plaidé pour l'établissement de partenariat technique avec les structures de gestion de la Filière et le Centre National de Recherche Agronomique.

L'APROMAC est disposée à accompagner le développement hévéicole en Ethiopie, car de la voix de son Président Monsieur Fulgence KOFFY : "il est bien de regarder chez le voisin et d'y tirer tout ce qu'il y a de positif pour améliorer chez soi."



La mission a beaucoup appris de l'expérience ivoirienne



Partage d'expériences avec les spécialistes ivoiriens



A l'APROMMAC avec le président de l'APROMMAC



Au MINAGRI avec le Directeur des Cultures d'exportation



Au CNRA avec l'équipe de recherche sur l'hévéa

**Pour améliorer les conditions de vie des producteurs**

## **La Fondation Mondiale du Cacao, lance le Programme d'Amélioration de l'économie cacaoyère**

**La Fondation Mondiale du Cacao (World Cocoa Foundation) a procédé le mercredi 3 février 2010, à l'hôtel IVOTEL d'Abidjan Plateau, au lancement du Programme d'Amélioration de l'économie cacaoyère (Cocoa Livelihoods Program (CLP)). Ce programme financé par la Bill & Melinda Gates Foundation et 14 compagnies chocolatières, est destiné à améliorer de manière significative, les conditions de vie de 75 000 producteurs de cacao en Côte d'Ivoire d'ici 2014. La cérémonie de lancement présidée par le Ministre de l'Agriculture, a enregistré la présence de nombreuses personnalités diplomatiques et les acteurs de la filière.**



La place de la Côte d'Ivoire sur le marché du cacao lui vaut une légitime fierté. Le binôme café-cacao mobilise en effet environ 800 000 producteurs; il représente près de 40 % des recettes d'exportation et contribue à environ 10 % du produit Intérieur Brut (PIB). C'est la raison pour laquelle tous les programmes concernant cette spéculation intéressent les pouvoirs publics et les acteurs du secteur au plus haut niveau. Celui proposé par la Fondation Mondiale du Cacao, relatif à l'amélioration de l'économie cacaoyère l'est davantage. Dans la pratique, les activités du Programme d'Amélioration de l'économie cacaoyère (Cocoa Livelihoods Program (CLP) que la Fondation Mondiale du Cacao vient de lancer dans notre pays, visent à professionnaliser les

organisations de producteurs, à améliorer la production et la qualité au niveau des exploitations agricoles, à former les producteurs aux pratiques commerciales, à promouvoir la diversification des revenus et à favoriser l'accès aux intrants agricoles et aux services d'appui.

Ce programme sera mis en place dans sept départements de la Côte d'Ivoire à savoir, Daloa, Divo, Issia, Abengourou, Sans Pedro, Soubré et Duékoué. Il visera à améliorer de manière significative, les conditions de vie de 75 000 producteurs de cacao de notre pays d'ici 2014. Toutefois, le travail que la fondation mondiale du cacao et ses partenaires conduisent ne se limite pas seulement qu'à la Côte d'Ivoire. Il fait partie d'un programme plus large qui concerne

200 000 foyers de producteurs de cacao et s'étend également au Ghana, au Nigéria, au Cameroun et au Libéria.

Dans son allocution à l'occasion de la cérémonie de lancement du programme CLP, le Ministre de l'Agriculture n'a pas manqué de réaffirmer l'importance de l'inséparable binôme café-cacao dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Cependant, a-t-il ajouté, « les diagnostics réalisés au niveau de ces deux filières font ressortir de nombreuses insuffisances et contraintes qui font peser de sérieuses menaces sur la durabilité de ces deux piliers de l'économie nationale. »

Dressant un tableau non exhaustif des contraintes qui menacent le cacao ivoirien, le Ministre de l'agriculture a mentionné



la faiblesse du système de production, la détérioration de la qualité des produits marchands le long de la chaîne de production, la dégradation des conditions de vie et de travail des producteurs. Pour relever ces défis, a soutenu le Ministre de l'agriculture, la Côte d'Ivoire a entrepris de vigoureuses actions d'amélioration de la productivité caféière et cacaoyère, de la qualité des produits marchands et de la promotion de son label de qualité sur le marché mondial.

Au nombre de ces actions, figure le programme « Quantité, Qualité et Croissance (2QC) », mis en œuvre par le Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC), conformément à la lettre de politique du gouvernement pour le secteur café-cacao. C'est pourquoi, il a salué l'initiative de la fondation mondiale du cacao à travers les activités du programme CLP, dont les objectifs rejoignent ceux du programme 2QC; dans l'optique d'améliorer les revenus d'un plus grand nombre de producteurs. Il a en outre réitéré la reconnaissance du gouvernement de l'arrivée de Bill & Melinda Gates Foundation dans l'univers agricole de notre pays, tout en se félicitant de la contribution financière qu'elle apporte à la mise en œuvre des activités du secteur du cacao et de l'anacarde.

Intervenant à la suite du Ministre de l'Agriculture, M. Gilbert ANOH N'GUESSAN, Président du Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC) a réaffirmé que le cacao est un élément vital de notre économie et représente une part importante de la vie quotidienne de nombreuses personnes en Côte d'Ivoire. Ce programme représente pour nous une

excellente opportunité de travail avec le secteur privé, Bill & Melinda Gates Foundation, nos collègues des autres pays producteurs et la World Cocoa Foundation, afin d'améliorer les conditions de vie des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire »

« La lutte contre la faim et la pauvreté commence avec les petits producteurs » a renchérit Richard Rogers, chargé de programme à Bill & Melinda Gates Foundation, confirmant la justesse des actions de la WCF, avant d'ajouter : « Renforcer les organisations de producteurs, développer les connaissances, la productivité et la qualité de la production cacaoyère aidera ces petits producteurs à accroître leurs rendements et leurs revenus en vue d'améliorer leurs conditions de vie. ».

Le « Cocoa Livelihoods Program (CLP) » à ce sujet, a annoncé le « financement d'activités innovantes » attribué par World Cocoa Foundation au CNRA, afin de développer une approche innovante dans le but de former les producteurs à la régénération de leurs vergers cacaoyers. A travers cette approche, les producteurs apprendront à évaluer la productivité de chaque cacaoyer, à réhabiliter les arbres les moins rentables et à replanter si nécessaire. La notion de transfert des connaissances et des technologies aux producteurs représente, en effet, une part importante des programmes de World Cocoa Foundation. Ces financements d'activités innovantes soutiennent les efforts entrepris sur place pour mener un programme de recherche qui soit en rapport avec les besoins des producteurs et ceux des femmes en particulier.

### La Fondation Mondiale du Cacao (world Cocoa Foundation) en bref

Créée en 2000, la Fondation Mondiale du Cacao (W C F) apporte son soutien aux producteurs de cacao et leurs familles dans 15 pays. La WCF travaille avec les producteurs et de nombreux collaborateurs pour promouvoir un modèle durable pour la production du cacao.

Avec près de 70 compagnies membres en Amérique, en Europe, en Asie et en Afrique, la Fondation soutient activement toute une variété de programmes relatifs aux exploitations cacaoyères, mettant en œuvre des pratiques agricoles durables, afin d'améliorer la qualité de vie de millions de petits producteurs qui cultivent cette plante.

## Mécanisme Collectif de Mise à Marché des Produits Agricoles :

# LE FIRCA A L'ECOLE CANADIENNE

**Une mission exploratoire du FIRCA, conduite par M. BEHI Benoît, Président du Conseil d'Administration, a séjourné au Canada du 5 au 17 septembre 2009. La mission avait pour objectif d'échanger sur les mécanismes collectifs de mise à marché des produits agricoles au Québec et au Canada, mais également de finaliser le cadre de collaboration entre le FIRCA et l'UPA-DI entamé depuis septembre 2008.**



Deuxième pays au monde de par sa superficie, le Canada est une nation industrialisée et technologiquement avancée. Son économie diversifiée, repose principalement sur la générosité de ses ressources naturelles et sur l'excellence des relations commerciales développée en grande partie avec les États-Unis, depuis les temps coloniaux et les débuts du Canada moderne. Quant au Québec, à la fois Nation et province située à l'est du Canada, il comptait en 2008, une population de près de 7.750.000 habitants. L'aérospatiale, les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, le génie-conseil, la métallurgie, les technologies de l'information et l'industrie culturelle sont parmi les secteurs clés de l'économie postindustrielle diversifiée du Québec moderne. En raison de leur très grande disponibilité, les ressources naturelles, notamment la forêt et l'hydroélectricité représentent un important facteur de création de richesse. C'est fort des potentialités de ces deux nations, chargées d'histoire et d'avenir en matière de développement agricole, que le FIRCA a organisé ce voyage.

Le programme de la mission comprenait aussi bien des séances de travail élaborées par l'UPA au siège de la structure à Longueuil, mais aussi à Montréal et à Québec, que des visites de terrain. Ainsi, des rencontres ont eu lieu avec les structures techniques telles que l'Union des Producteurs Agricoles du Québec (UPA), la Fédération des Producteurs de Lait du Québec (FPLQ), la Fédération des Producteurs de Bovins du Québec (FPBQ), la Régie des Marchés Agricoles du Québec (RMA), Agri-traçabilité du Québec (ATQ), La Coop Fédérée du Québec et la Financière Agricole du Québec.

Deux jours après son arrivée, le FIRCA a participé à une séance de travail consacrée à la présentation de l'UPA et de ses actions au cours des 85 années de son existence, faite par M. Paul LANGELLIER. Cette présentation a mis en avant, les succès rapportés par l'UPA depuis sa création en 1924 sous l'appellation de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC). L'UPA se distingue principalement par son syndicalisme agricole engagé et la mise à marché de ses produits agricoles.

Un seul syndicat agricole, une cotisation obligatoire pour tous les agriculteurs, voici en quoi réside la force de l'agriculture canadienne. En effet, pour que les producteurs arrivent à parler d'une seule voix, il a fallu plusieurs années d'efforts et de syndicalisme pour une meilleure organisation. Il est à noter aussi que les mutations du monde agricole au Québec ont été réalisées avec l'appui de l'UCC à travers la formation des paysans et la lutte contre l'analphabétisme de 1924 à 1929 (le journal « La terre de chez nous » qui est toujours publié, a vu le jour en 1929), le crédit agricole accordé en 1931 (garanties de l'Etat et subventions des taux d'intérêts jusqu'en 1980) pour des crédits auprès des institutions financières et la loi sur l'électrification rurale obtenue en 1945.

Aussi, devant le nombre élevé de producteurs face à une poignée de gros acheteurs, l'organisation des producteurs, a négocié avec l'Etat québécois, le vote en 1956 de la loi sur la mise à marché des produits agricoles. C'est un mécanisme de mise à marché collectif des produits agricoles, qui tient compte de l'environnement de l'agriculture québécoise ne disposant que de 4 mois sur 12 par an, en raison des conditions climatiques difficiles.

### Les mécanismes collectifs de mise à marché

Divers mécanismes collectifs de mise à marché qui prennent en compte les réalités des filières agricoles ont été présentés à la délégation du FIRCA. Il en ressort que depuis 1956, la Loi sur la mise à marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet aux groupes de producteurs, répondant à des critères bien précis, de régler la production et d'en négocier collectivement les conditions de mise à marché. Les produits agricoles sont encadrés depuis la ferme du producteur jusqu'au consommateur final, à tous les maillons de la filière (production, transport, transformation, distribution, consommation). L'avantage fondamental de cet

outil est d'équilibrer les rapports de force entre les agriculteurs et les acheteurs. En effet, puisque la Loi oblige les acheteurs à négocier avec ces groupes et prescrit le cas échéant, un processus de règlement des litiges, il devient possible de mieux revendiquer, aussi bien pour les producteurs que pour les acheteurs, un juste prix pour les produits.

### La Gestion de l'Offre

La gestion de l'offre est une application de la mise à marché collective. Avant les années 70, sans discipline de production, le marché canadien se retrouvait régulièrement avec des surabondances de produits agricoles. Cette situation provoquait des baisses notables sur les prix payés aux producteurs. Pour assurer la survie des entreprises agricoles, le Gouvernement rachetait alors les surplus, ce qui entraînait des coûts importants pour les trésors publics. Pour bénéficier de la situation, les producteurs du Québec et du Canada ont mis en place la gestion de l'offre. Il s'agit d'un modèle agricole équitable basé sur la mise en marché collective et la planification de la production pour l'ajuster aux besoins du marché canadien. Ce modèle est fondé sur trois piliers essentiels :

- **La gestion de la production** : les producteurs agricoles se sont engagés à approvisionner le marché canadien en produits de qualité, en quantité suffisante. Ils se sont aussi engagés à ne pas produire de surplus. C'est pourquoi les producteurs de lait, de poulet, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation produisent sous contingentement : chacun a une petite part du marché canadien.

- **Le contrôle des importations** : de son côté, le Gouvernement s'est engagé à limiter l'entrée des produits importés de sorte que les besoins du marché canadien soient comblés principalement par la production locale.

- **Une politique de prix couvrant les coûts de production** : le Gouvernement a aussi mis en place des mécanismes pour que les producteurs reçoivent des prix qui leur assurent un revenu décent leur permettant de vivre de leur production.

Le FIRCA a également participé au siège de l'UPA à la journée de la Souveraineté Alimentaire sur le thème : « On ne RIZ pas avec la faim ». Il s'agissait pour l'UPA de se prononcer contre la politique de l'aide alimentaire qui consiste à apporter aux populations dans le besoin, des denrées

alimentaires issues des stocks excédentaires des pays développés, au lieu de développer des programmes en faveur des agriculteurs des pays concernés.

Cette manifestation qui a vu la présence des délégués régionaux de l'UPA, des partenaires, des invités, du personnel de l'UPA et de la Télévision Canadienne, a été marquée dans un premier temps par trois interventions, celle de M. Laurent PELLERIN, Président de l'UPA-DI, de M. André BEAUDOIN, Secrétaire Général de l'UPA et du Professeur Gérard LAROSE, Président du Groupe d'Economie Sociale et Solidaire dont fait partie l'UPA. La seconde partie de la manifestation a été le lancer, à partir du toit de l'UPA, de petits sacs de riz que les participants venaient ramasser. Cette scène est une caricature des réalités que vivent les pays en développement qui bénéficient des aides alimentaires des pays riches. La leçon à tirer de cette scène est que le problème de la faim ne peut pas se résoudre uniquement par l'aide alimentaire.

La délégation ivoirienne a, par la suite, été conviée à la soirée Souper Bénéfice organisée par l'UPA-DI. Cette soirée est un prétexte à une occasion de collecte de fonds auprès des producteurs agricoles québécois et des partenaires au développement (ACDI, SOCODEVI, FONDATION CEUVRE & LEGER, etc.) pour le financement de projets de coopération en Haïti, au Sénégal, au Mali et en Guinée. Cette soirée qui est à sa deuxième édition et qui a enregistré l'adhésion de tous les agriculteurs, est l'œuvre de trois (3) membres de l'UPA, dont M. André BEAUDOIN le SG. Environ 80 personnes, représentées à 50% par des élus des organisations de l'UPA et l'autre moitié composée des partenaires, ont pris part à cette soirée où chaque paysan a contribué à hauteur de 200 \$ CAN (coopération paysan à paysan). Le Burkina Faso est le

premier pays bénéficiaire des retombées de la soirée Souper Bénéfice.

Notons que la soirée a été précédée de l'Assemblée Générale (AG) de l'UPA-DI qui a vu l'élection de M. Christian LACASSE, Président actuel de l'UPA. Il remplace à ce poste, M. Laurent PELLERIN, membre du Conseil d'Administration de l'UPA-DI et Président de AGRICORD. Au cours de cette AG, M. BEHI Benoît, PCA du FIRCA a prononcé un discours fort apprécié, qui a passé en revue la situation agricole de la Côte d'Ivoire et sa place au niveau de la sous-région Ouest africaine, avant de présenter le FIRCA et ses domaines d'intervention. Concluant son allocution, le Président du FIRCA a fait des doléances à ses interlocuteurs, avant d'émettre le souhait que la convention FIRCA/UPA-DI soit signée en vue d'un partenariat fructueux entre les deux structures. A la fin de son intervention qui a mis également fin à la cérémonie, M. BEHI a fait des dons au nom du FIRCA, au Président élu de l'UPA-DI et au Président sortant.

En marge du programme officiel avec l'UPA, la délégation ivoirienne s'est rendue à Ottawa pour des séances de travail, avec des ivoiriens vivant au Canada et travaillant pour le Gouvernement Fédéral, dont M. TANO, du Parlement Fédéral du Canada et M. TRAORE Namatié, Directeur du Département Agriculture de STATCANADA. Elle a également, avec une délégation sénégalaise arrivée plus tard, passé la journée du dimanche 13 septembre 2009, avec la famille du Secrétaire Général de l'UPA, dans le cadre de la Journée « Fermes Portes Ouvertes ». La convention de partenariat FIRCA / UPA-DI signée par les deux parties le mercredi 16 septembre 2009 au siège de l'UPA, en présence d'une équipe de la télévision canadienne, a donné un cachet particulier à cette mission



## Pour améliorer leurs revenus

# Les productrices et les commerçantes de vivriers se forment aux techniques de vente et de négociation

**Du 3 au 5 octobre puis du 27 au 30 octobre 2009, se sont tenus à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro, deux séminaires de renforcement de capacités en techniques de vente et de négociations commerciales. Le premier séminaire s'adressait aux organisations de commerçantes de vivriers, le second était orienté en direction des organisations de productrices de vivriers. Ce sont environ une soixantaine de femmes des structures FENACOVICI, CONAVICI, PFIACI, CCVY et REPROVICI qui ont bénéficié de cette formation.**

La commercialisation des produits agricoles en général demeure en Côte d'Ivoire, l'un des principaux goulots d'étranglement du développement de l'agriculture. Le problème de la commercialisation tient en partie à l'héritage colonial. Les ministères de l'agriculture, les offices et autres organismes de commercialisation créés avant l'indépendance s'employaient avant tout à favoriser les cultures d'exportation destinées aux marchés extérieurs. En conséquence, le gros des revenus monétaires du secteur agricole en est venu à dépendre des conditions de l'offre et de la demande sur les marchés des pays industrialisés. Le cadre institutionnel et les infrastructures n'ont donc pas été conçus pour faciliter la vente des biens de production locale sur le marché intérieur.

Le secteur vivrier n'échappe pas à cette réalité à ce jour. Pourtant, ce secteur demeure stratégique pour les Ivoiriens, car il permet à une population sans cesse croissante de se nourrir. Le vivrier dégage un chiffre d'affaires de plus de 700 milliards F CFA et une valeur ajoutée de plus de 370 milliards F CFA. Au plan commercial, la distribution des produits vivriers occupe plus de 6000 grossistes et demi-grossistes et plusieurs milliers de détaillantes. Il occupe en outre près de 2 300.000 actifs.

Toutefois, la périssabilité des produits, l'accès difficile des zones de production et les coûts élevés du transport avec pour corolaire la mévente des produits, l'inorganisation des acteurs, sont autant de facteurs qui minent ce secteur et le confinent dans l'informel. La FAO évalue à 10% les pertes post-récoltes des productions céréalières et entre 30 et 50% les fruits et les légumes.

Il faut aussi signaler que les productrices de vivrier dans leur grande majorité, ont toujours été préoccupées par leur activité de production que par le volet commercialisation de leurs produits. Alors que le mécanisme de fixation des prix des produits agri-



coles obéit à des principes économiques (loi du marché, prix de revient, prix de vente, etc.). Cette situation explique en partie les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent dans la vente de leurs produits.

C'est pourquoi diront Mesdames GOU-LIVAS Aude Viviane et TRAORE Assita, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, l'une pour le premier séminaire et l'autre le second : « le renforcement des capacités des organisations professionnelles en général et plus singulièrement celui de la formation des leaders des coopératives agricoles est une préoccupation constante du FIRCA, qui l'a inscrit au titre des axes d'actions du plan stratégique 2009-2014 ».

Conforme à ses principes et pour tenter d'apporter une solution à cette situation, le FIRCA a organisé un atelier de renforcement des capacités des productrices et des commerçantes de vivrier dans la détermination des coûts de production et des marges bénéficiaires. Il s'agissait en fait de permettre aux apprenantes de maîtriser les mécanismes de détermination des coûts

de production, de s'approprier les techniques de détermination du chiffre d'affaires et de se familiariser aux méthodes de détermination des marges bénéficiaires. Les séances de formation alternées avec des exercices pratiques et des études de cas, ont permis aux participantes de disposer d'outils adaptés à une meilleure conduite de leurs activités de production et de commercialisation.

Des propositions visant la mise en place d'une instance susceptible de fédérer les autres associations de productrices et de commerçantes de vivrier ainsi que des actions de renforcement des capacités des responsables de coopératives et de faitières sur le leadership et la gestion ont été faites par les femmes. Ceci afin de leur permettre de mieux gérer leurs organisations et de les rendre plus professionnelles

A l'issue de la formation, le FIRCA a récompensé les apprenantes par une remise de diplôme de participation.

## Restitution des projets de la Filière Anacarde

**Un atelier de restitution des projets de la Filière Anacarde s'est tenu du 11 au 13 novembre 2009, à la salle de conférence du Trésor de Yamoussoukro. Cet atelier qui a enregistré la participation d'une quarantaine de personnes, composées des producteurs individuels, des représentants de coopératives transformatrices de noix de cajou, des représentants de coopératives exportatrices, des représentants d'usiniers et des représentants issus de structures d'accompagnement des acteurs de la Filière Anacarde (MINAGRI, ARECA, CCCCI/UE, ICA/GTZ, FIRCA), était placé sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, représenté à l'occasion par le Directeur de la Valorisation des Produits.**



C'est vers 1960 que l'anacardier a été introduit dans le Nord de la Côte d'Ivoire, pour améliorer la protection de l'écosystème gravement touché par la déforestation. Mais la hausse des cours de la noix de cajou dans les années 90, va en faire une importante source de revenus pour les paysans et favoriser la création de vergers d'anacardiers dans le Nord et le Centre. L'importance de l'anacarde dans l'économie ivoirienne n'est plus à démontrer au regard de ses performances au niveau économique et social. En effet, l'anacardier est actuellement la principale culture pérenne de rente dans les régions Nord et Centre de la Côte d'Ivoire. La production ivoirienne de noix de cajou connaît une croissance exponentielle depuis quelques années, faisant passer les exportations de 9 900 tonnes en 1990 à 330.000 tonnes en 2008. Ces résultats ont permis à la Côte d'Ivoire de passer du 9ème rang en 2003 au 2ème rang de producteur mondial.

En effet, selon les statistiques du BNETD, en 2005, la Filière Anacarde représentait 420 000 ha de plantation qui contribuaient à la reforestation et à la protection des sols et de l'environnement avec une taille moyenne de 1,5 à 4 ha, pour une population agricole estimée entre 25 000 à plus de 50 000 planteurs. Ce sont également environ 1,5 millions de personnes qui vivent directement ou indirectement des activités de la Filière Anacarde; plus de 25 milliards de revenus distribués aux producteurs et en-

viron 8 milliards de taxes collectés par différentes agences. Aujourd'hui, l'anacarde a supplanté le coton dans le Nord de la Côte d'Ivoire et représente près de 90% du revenu des producteurs.

Cependant, malgré ces performances, la culture de l'anacardier fait face à plusieurs contraintes, dont notamment, l'absence de matériel végétal sélectionné et d'itinéraire technique adapté. A ces difficultés, s'ajoutent la complexité du circuit de commercialisation et le faible niveau de transformation par les industries locales.

C'est pour essayer d'apporter un certain nombre de solutions à ces préoccupations que le FIRCA a organisé cet atelier qui répond à un double objectif. Il s'agit d'abord, de porter à la connaissance des opérateurs de la Filière Anacarde, les résultats obtenus au terme des projets :

- Etat des lieux des procédés et équipements de transformation de l'anacarde et valorisation des produits dérivés de l'anacardier

- Programme d'amélioration de la qualité des noix de cajou.

Ensuite, permettre aux acteurs de la Filière Anacarde de se prononcer sur les méthodes et outils proposés en vue d'une amélioration de leurs activités.

Les projets dont la mise en œuvre est assurée par le FIRCA ont trouvé au cours de

l'atelier, leur justification dans la nécessité de contribuer à lever les contraintes évoquées plus haut. En effet, durant les trois journées, l'atelier s'est déroulé en plénière avec des présentations ponctuées d'échanges et de débats qui ont permis aux opérateurs de la Filière Anacarde de s'informer, mais également de contribuer à l'amélioration des outils proposés pour la conduite de leurs activités.

Toutefois, de nombreuses attentes, allant au-delà des thèmes traités au cours de l'atelier, ont été exprimées. Ces attentes résultent de nombreux problèmes qui subsistent au sein de la filière. Il s'agit notamment de la commercialisation et des prix pratiqués, des appuis nécessaires à l'émergence d'une véritable industrie de l'anacarde, etc. Ces préoccupations nécessitent des éléments de réponse à court terme pour donner une chance de survie à cette filière qui traverse constamment des zones de turbulence.

### Recommandations de l'atelier

- Le Ministère de l'Agriculture est sollicité pour mieux préciser le cadre d'intervention des structures concernées par la Filière Anacarde (FIRCA, (ICA/GTZ, INADES-FORMATION/RONGEAD, etc.), afin d'assurer une meilleure allocation et une bonne utilisation des ressources pour le développement du secteur

- Le FIRCA devra procéder à la finalisation des documents relatifs à la composante 1 du programme d'amélioration de la qualité élaborés par l'INADES-FORMATION, en réunissant les personnes ressources concernées du CNRA, de l'ANADER, de l'INTERCAJOU et du FIRCA ; l'ANADER en particulier est invitée à faire part, par écrit au FIRCA, de l'ensemble de ses observations

- L'élaboration d'un guide de contrôle de la qualité pour les coopératives exportatrices et les transformateurs de noix de cajou.

## Pour relever le défi de la sécurité en protéines animales

# Les acteurs de la filière ovine renforcent leurs capacités

**Malgré le développement remarquable de la plupart des productions d'élevage, la Côte d'Ivoire reste fortement déficitaire en protéine animale. Afin d'aider les acteurs de la filière à mieux conduire leur activité et relever le défi de la sécurité en protéine animale, le FIRCA a organisé du 05 au 11 septembre 2009, au Centre de Formation au Métier Agricole de Bingerville, un atelier de formation en gestion technico économique à l'intention des éleveurs de petits ruminants. Placé sous la présidence de la Direction de la Formation et de la Vulgarisation du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, cet atelier a regroupé une quarantaine d'éleveurs membres de l'Association Professionnelle des Eleveurs Moutonniers du Centre (APEMC), de l'Association des Producteurs d'Ovins et Caprins du Sud-Est (APROCASUDE) et du Collectif des éleveurs du Nord.**



L'importance de l'élevage ivoirien est limitée du point de vue macroéconomique. C'est pourquoi depuis les années 70, le Gouvernement, à travers les projets de développement de la SODEPRA, a mené des actions d'amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel. Les interventions ont été essentiellement axées sur les actes sanitaires notamment la lutte contre les grandes épizooties et des conseils zootechniques, l'amélioration de l'alimentation et de l'habitat. Ces projets ont permis de poser les bases d'un véritable développement de l'élevage.

Malgré ces acquis, l'élevage reste encore une activité secondaire avec près de la moitié de la consommation nationale de protéine animale couverte par les importations. Avec une augmentation de la population et de la demande par habitant, supérieure à la

croissance des cheptels, la croissance de la production doit être orientée vers une augmentation de la productivité.

Ceci passe par une intensification et le développement des productions à cycles courts. La Côte d'Ivoire en a les moyens, car elle dispose d'un potentiel en production animale et pastorale basé sur un cheptel bien adapté à l'environnement. Elle bénéficie également de vastes parcours naturels encore disponibles et de qualité acceptable, ainsi que d'importants volumes de sous-produits agricoles pouvant être utilisés comme aliments du bétail, d'infrastructures et d'acquis technologiques indéniables.

C'est pourquoi, en initiant cet atelier, le FIRCA veut former les éleveurs à la maîtrise de la conduite technique de l'élevage

d'ovins, à l'élaboration et à l'application d'un compte d'exploitation, pour une meilleure gestion de leur activité.

Le marché des petits ruminants est en effet, loin d'être saturé et la part reste belle pour toute augmentation de la production nationale, seule à pouvoir faire face à la demande croissante. Cela suppose la valorisation accrue des ressources existantes et la constitution d'une nouvelle catégorie d'opérateurs, maîtrisant la gestion technique et économique de leurs entreprises.

Rappelons que l'atelier de formation qui vient d'être conduit par le FIRCA, s'inscrit dans le cadre des besoins planifiés et validés en 2004, pour le compte des acteurs de la Filière Ruminants.

En effet, au cours de cet atelier de planification organisé du 10 au 12 août 2004 par le FIRCA, les acteurs de ladite filière ont identifié comme problème central à leur activité, « l'insuffisance de la production des ruminants (viande et lait) ». Pour y remédier, ils ont élaboré avec le FIRCA, un programme opérationnel qui prend en compte le renforcement des programmes d'amélioration génétique, l'étude sur les pathologies majeures des ruminants, l'appui à la mise au point de formules alimentaires efficaces, l'appui conseil aux éleveurs de ruminants, l'appui au financement des élevages de ruminants et la formation des éleveurs. La mise en œuvre de ce programme, s'il est conduit à son terme, devrait contribuer significativement, à améliorer les performances de l'ensemble des acteurs concernés et assurer la relance de la filière.

## Les marchands de la Filière Bétail formés à la comptabilité simplifiée

**Cinquante marchands de bétail de l'abattoir de Port-Bouet ont bénéficié, du 19 au 24 octobre 2009, d'une formation en comptabilité simplifiée. Cet atelier de formation qui a duré cinq jours, vient donner à ces bénéficiaires, les outils nécessaires à la conduite de leur activité.**



La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel en production animale et pastorale basé sur un cheptel bien adapté à l'environnement. Elle bénéficie en outre d'autres atouts, dont l'existence de vastes parcours naturels encore disponibles et de qualité acceptable, d'importants volumes de sous-produits agricoles pouvant être utilisés comme aliment du bétail et l'existence d'infrastructures et d'acquis technologiques.

Les moyens mis en œuvre à cet effet ont été considérables, avec plus de 140 milliards de francs CFA, dont la moitié financée sur fonds nationaux. Les résultats de ces efforts sont globalement positifs, car la production a plus que doublée en deux décennies. La sécurité alimentaire a été plus ou moins atteinte pour la production avicole, à travers une filière opérationnelle. Malgré ces acquis, l'élevage reste encore une activité secondaire avec près de la moitié de la consommation nationale de protéine animale couverte par les importations, faisant de la Côte d'Ivoire un pays importateur de viande.

A titre d'exemple, il faut signaler qu'en 2007, la production totale de viande et abats évaluée à 45 984 tonnes ne couvrirait que 35 % de la consommation intérieure soit 132 341 tonnes. Pour les ruminants, une bonne partie du déficit est comblée par les importations en vif en provenance des pays sahéliens.

Cependant, la commercialisation des produits de l'élevage bovin viande en Côte d'Ivoire est essentiellement traditionnelle. Elle est surtout animée par des opérateurs du secteur informel. La majorité des marchands, en effet, ne tient aucune comptabilité et n'enregistre aucune information par écrit. A quelques exceptions près, tous les engagements, les crédits et les transactions sont passés sous forme verbale. La confiance dans la parole donnée et la mémoire orale restent donc prédominantes. Ces pratiques ne facilitent pas les transitions nécessaires vers d'autres systèmes formalisés, qui devraient d'abord disposer des enregistrements de toutes les données commerciales et contractuelles indispensables à la régulation de leur fonctionnement.

C'est pourquoi, dans le cadre de son volet renforcement des capacités des acteurs, le FIRCA a initié un projet de formation des marchands de bétail à la comptabilité simplifiée, afin de les aider à mieux gérer leur commerce.

Cette formation qui a duré cinq (5) jours, a regroupé à l'abattoir de Port-Bouet, 50 marchands du marché à bétail de ladite commune. Elle a porté sur le renforcement des capacités en matière de gestion comptable et l'élaboration d'un document de formation, exploitable aussi bien par des marchands lettrés que par des marchands peu lettrés.

A l'issue de l'évaluation théorique et pratique de l'assimilation par chaque apprenant des modules dispensés, des diplômes de participation ont récompensé chacun des participants. C'est dans une ambiance de fête que l'atelier s'est achevé

## Comment mettre la communication au service des filières agricoles?

**L'isolement dans lequel vit une grande partie de la population agricole, représente une contrainte majeure pour le développement de notre agriculture. Dans l'espoir de changer cette situation, le FIRCA a convié du 20 au 22 Octobre 2009 à Bassam, à un atelier sur le thème: « Définition des axes stratégiques de la communication agricole et la promotion des filières agricoles », une vingtaine de communicateurs des filières agricoles pour jeter les bases de la visibilité de ce secteur d'activité afin d'assurer une plus grande présence dans l'espace médiatique ivoirien et une meilleure promotion des filières de production agricole.**



Le développement de la Côte d'Ivoire s'est basé sur le développement des filières de production agricole. Ainsi, notre pays a mis l'accent sur la productivité et la qualité des produits, occultant un temps soit peu les véritables acteurs de la filière que sont les producteurs. La recherche a également produit des résultats indéniables mais le niveau d'adoption des innovations par les producteurs reste faible.

La vulgarisation non plus n'a pu atteindre les résultats escomptés parce que l'information n'a pas constitué une composante essentielle des différents programmes mis en place. Le secteur agricole ivoirien, en un mot, accuse un déficit en informations et communications fiables, accessibles et adaptées. Cette communication, indispensable à toute activité de développement agricole, reste prioritaire pour le FIRCA.

Dans le secteur du développement agricole ivoirien en effet, la communication a été pendant longtemps maintenue dans un schéma descendant, avec pour mission principale de véhiculer des messages sociaux des décideurs vers les groupes de citoyens. Ainsi, ces messages, même s'ils étaient quelquefois élaborés en tenant compte des caractéristiques de ce qu'on appelle les « groupes cibles » (producteurs agricoles, femmes, éleveurs, OPA, coopératives, etc.), voire en les associant à leur élaboration, restaient des messages dont la maîtrise appartenait à ceux qui en contrôlaient l'élaboration et la diffusion. Ce sont le plus souvent les décideurs politiques et institutionnels, les experts de développement, les techniciens de diverses disciplines, les responsables des médias et presque jamais les producteurs agricoles ou leurs organisations qui restent des consommateurs de messages.

C'est pourquoi dans son intervention liminaire, M. AT SIN Yao Léon, Directeur du Département Cultures Pérennes et Diversification, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, dira en substance : « instrument professionnel au service de l'Etat et des filières de production agricole, le FIRCA a été interpellé par les acteurs de tous les secteurs de production végétale, forestière et animale, au cours des différentes rencontres, sur la nécessité de rechercher les voies et moyens pour assurer une meilleure promotion de leurs différentes filières au travers, notamment d'une médiatisation de leurs activités ».

Certains médias font également écho de temps à autre des activités des filières agricoles. Cependant, les journalistes en charge des reportages sont peu spécialisés des questions agricoles.

Par manque de communication et de connaissance des besoins et réalités des dif-

férents acteurs de développement, leurs émissions ne répondent pas aux aspirations de la grande majorité de la population. Par ailleurs, les instruments de communication des filières agricoles sont peu développés. Sous le double effet du manque de spécialiste et de la faiblesse des instruments de communication des filières agricoles, les actions et acquis sont méconnus.

Ouvrant l'atelier, M. ATSIN se veut précis : "Pour contribuer à la promotion de l'agriculture et des filières de production agricole le FIRCA, a mis en place un Centre de Ressources Communicationnelles, en vue de rechercher des solutions aux problèmes de communication de l'ensemble des activités agricoles et rurales. Cependant, le FIRCA est conscient que pour y arriver, il importe de développer des synergies, de mobiliser toutes les ressources et de s'assurer de l'implication effective des communicants du secteur agricole".

Succédant au représentant du Directeur Exécutif, le Responsable de la communication du FIRCA a fait une présentation du Centre de Ressources Communicationnelles, à travers lequel des actions de promotion des filières dont l'édition et la diffusion du journal "La Filière du Progrès", la production et la diffusion de magazine télé sur la RTI 1ère chaîne, la production

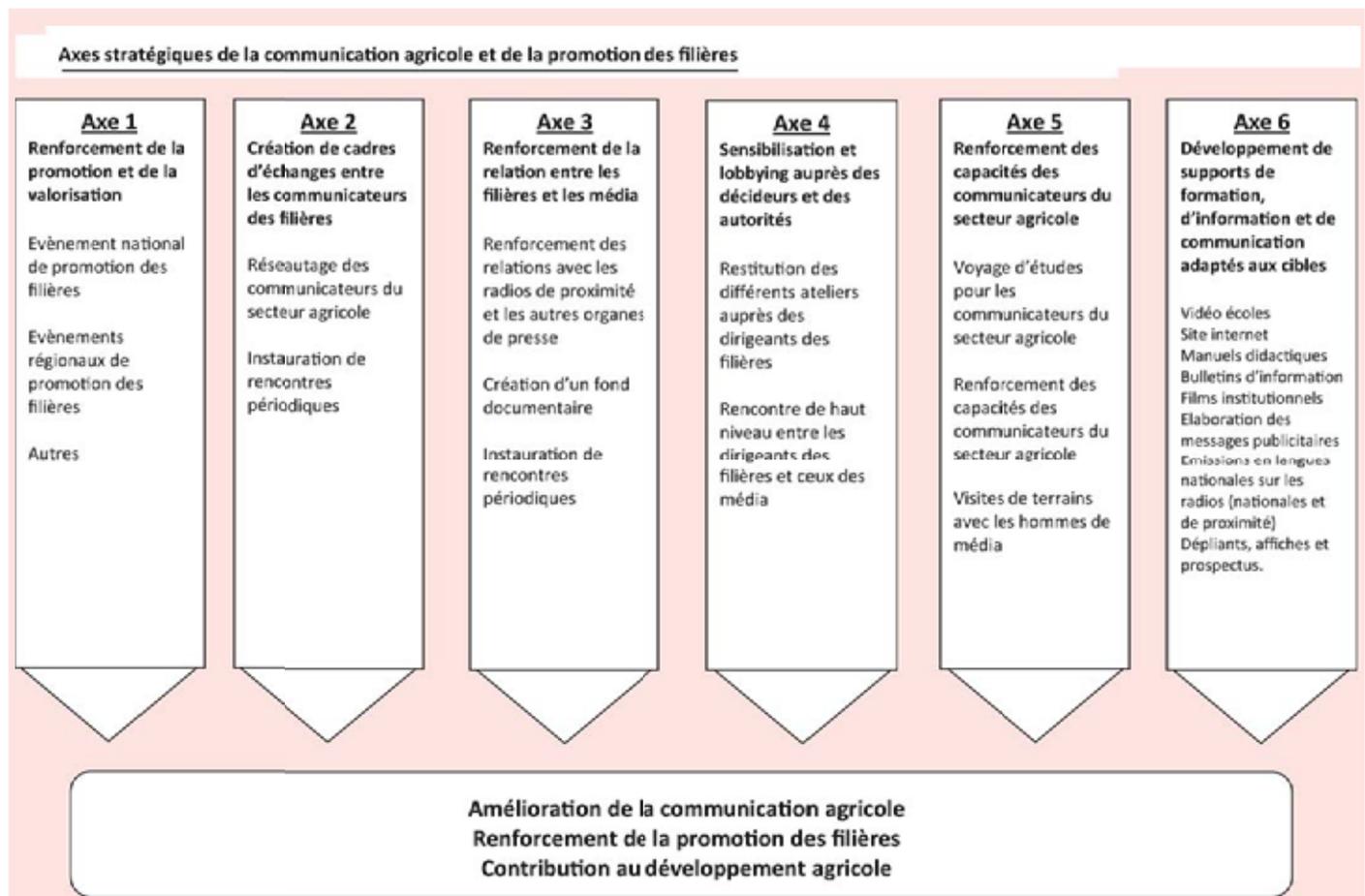
et la diffusion de magazines radio sur la chaîne nationale et les radios de proximité, la diffusion de nombreux articles de presse écrite et la réalisation de films institutionnels pour les coopératives.

Les débats qui ont suivi ont permis de comprendre que les producteurs agricoles aspirent à accéder à la communication pour que l'on cesse de parler en leur nom. Ils veulent transmettre leurs expériences et s'intéressent à l'expérience des autres. C'est pourquoi, la communication doit devenir un lien entre eux et les urbains pour rapprocher ces deux mondes trop séparés qui pourtant ne peuvent pas survivre l'un sans l'autre. En effet, l'amélioration véritable de toute condition de vie, c'est-à-dire le bien être et la valorisation du métier du producteur, passe nécessairement par la maîtrise de l'information qu'elle soit d'ordre social, technique, économique et commercial, mais adaptée, utile, fiable et continue.

Depuis deux décennies, le concept de l'information et de la communication en milieu agricole a évolué. La communication se situe de moins en moins dans la logique de transmission de messages, même si c'est toujours un élément important. Elle est maintenant plus ouverte et s'appuie sur l'expression, l'interactivité, la négociation, l'échange

et, pourquoi pas, sur la confrontation des logiques économiques, sociales, culturelles des différents acteurs en présence. Une tendance à l'appropriation des outils d'information et de communication par les acteurs de base, les associations, les groupes de citoyens s'affirme de plus en plus et devrait être soutenue.

C'est dans cette optique que l'atelier a fait des recommandations d'axes de communication en six points en passant par la création d'événementiels de promotion, la création de cadre d'échanges entre les professionnels de communication des filières agricoles, le renforcement de la relation entre filières et médias, la sensibilisation et lobbying auprès des autorités sur l'intérêt et l'enjeu de la communication agricole, le renforcement des capacités des communicateurs des structures agricoles et le développement de supports d'information, de communication et de formation adaptés aux cibles. La mise en œuvre de ces axes nécessite la mise sur pied d'un réseau des professionnels de la communication agricole.



# Le FIRCA et l'INTERCAJOU pour une amélioration de la variété de la noix de cajou de Côte d'Ivoire

**Suite au contrat signé entre le FIRCA et le CNRA le 24 mars 2009, en vue de la mise en œuvre du projet de recherche sur « L'amélioration variétale de l'anacardier », une mission conjointe (FIRCA, CNRA, INTERCAJOU) d'évaluation dudit projet a été organisée du 13 au 19 décembre 2009 dans les zones pilotes que sont ODIENNE et KORHOGO**

L'équipe de mission composée du Dr GNANGBE FELIX, Maître Assistant à l'UFR Biosciences de l'université de Cocody, Consultant en charge du suivi-évaluation du projet, de Madame TRAORE, Chargée des Filières Coton, Anacarde, Canne à sucre au FIRCA, de Monsieur AYEMOU EDMOND Responsable de la Planification et de l'évaluation au FIRCA, de Monsieur SORO N'Golo, Responsable Communication-Marketing de INTERCAJOU, a parcouru les différentes zones du projet. En présence des responsables du CNRA, les localités de SEGUELON, GBONGAHA, KANIASSO, BOUNDIALI, BADIKAHA et LATAHA ont été visitées. Dans ces localités les techniciens du CNRA ont effectué le marquage de plusieurs arbres qu'ils ont identifiés comme des arbres haut producteurs. Pendant les rencontres avec les propriétaires des plantations où les arbres haut producteurs ont été identifiés, le Consultant a posé de nombreuses questions tant aux producteurs qu'aux techniciens pour savoir les caractéristiques essentielles qui ont justifié le choix de ces arbres.

Les objectifs assignés à cette mission étaient de faire :

- la situation des tests locaux en milieu paysan dans la zone pilote (Korhogo & Odienné);
- la situation des réalisations des 2 ha de parcs à bois pour greffon (1ha/région de démarrage);
- la situation de la multiplication végétative des arbres hauts producteurs par greffage (Visite de la pépinière de Lataha);
- la situation des réalisations des 0,75 ha de champ semenciers pour porte greffe (jardin grainier) par région de démarrage;
- la vérification du niveau d'exécution des opérations agricoles sur les pépinières et les parcelles semencières d'anacarde.

Pour l'essentiel, on retiendra que la quantité et la caractéristique génétique de chaque arbre ont été les critères prédominants. Si les stations de recherches CNRA de MADINANI et de FERKESSEDOUGOU ont permis de découvrir les superficies de jachère devant servir à la mise en

place des parcs à bois et des champs grainiers, à LATAHA nous avons pu observer les pépinières de plants d'anacardiers greffés.

Une démonstration des techniques de greffage demandée par le consultant a été effectuée. A ce niveau, les techniciens se sont voulu rassurants, le CNRA maîtrise déjà le système de greffage de l'anacardier. Une visite guidée des infrastructures pour l'exécution du projet a également été effectuée. Ces infrastructures se caractérisent d'une part, par le système d'irrigation, et d'autre part, par les matériels pour l'aménagement des terrains. Le potentiel humain en service à la station a été également présenté.

Par rapport aux objectifs de la mission et les résultats qui les sous-tendent, il convient d'observer que le projet d'amélioration variétale a démarré avec une prospection des techniciens du CNRA qui a permis d'identifier et de marquer certains arbres dits haut producteurs dans les zones pilotes, mais il est à noter qu'aucun résultat en ce qui concerne les tests locaux réalisés dans le milieu des paysans n'est encore disponible. Des arbres ont été identifiés pour être clonés sans que nous n'ayons des informations pertinentes relevant des caractéristiques fondamentales de choix des arbres.

Les techniciens du CNRA ont expliqué que c'est sur la base des informations recueillies auprès des propriétaires des plantations qu'ils ont identifié ces arbres pour ensuite les marquer. A ce niveau, il est donc impératif que ces arbres marqués soient méticuleusement suivis au cours de la campagne qui s'annonce pour bientôt, afin de mieux caractériser chaque arbre marqué. Ce premier objectif n'est donc pas encore atteint puisque la finalité des marquages effectués est d'appréhender de façon pertinente les caractéristiques fondamentales de chaque arbre, pouvant servir à la conduite du projet.

Pour ce qui est du deuxième objectif, il était prévu pour cette période la réalisation de 2 hectares de parcs à bois pour greffon en raison d'un hectare dans chaque zone pilote. A ce niveau le CNRA accumule un retard considérable. Les 2 hectares de parcs à bois prévus n'ont pas été encore réalisés. Nous avons néanmoins pu voir des parcelles en jachère identifiées par le CNRA pour abriter les différents parcs à bois notamment à MADINANI, FERKE et LATAHA. L'aménagement de ces parcelles n'a pas encore commencé, cela risque de compromettre l'échéance du projet prévu pour 2013.

**Service Communication INTERCAJOU**



## Convention FIRCA / UPA-DI

# Moins de quatre mois après sa signature, Des actions concrètes déjà en route

**Du 5 au 17 septembre de l'année dernière, une mission exploratoire du FIRCA composée de trois cadres et conduite par M. BEHI Benoît, le Président de son Conseil d'Administration, s'est rendue au Canada, auprès de l'UPA-DI, afin de s'inspirer de son expérience en matière de mise à marché collectif de produits agricoles. Au terme de cette mission, une convention de collaboration a été conclue entre les deux parties. Dans l'objectif de la mise en œuvre de cet accord, signé le 16 septembre 2009 à Montréal, au siège de l'institution canadienne des producteurs agricoles, son Secrétaire Général, M. André BEAUDOIN, a effectué une mission technique en Côte d'Ivoire, du 12 au 14 Janvier 2010, pour passer en revue les actions concrètes à conduire dans les jours à venir.**



Quatre mois seulement après la signature de la convention de collaboration entre le FIRCA et son Institution, M. André BEAUDOIN, SG de l'UPA-DI est arrivé en terre ivoirienne pour sa mise en œuvre. Outre une séance de travail avec le FIRCA (PCA, Direction Exécutive, Directeurs des Départements et Chargés de Programmes), le SG de l'UPA-DI a rencontré quelques filières, à travers leurs organisations. Il s'agit entre autres de INTERCAJOU, REPROVICI, ANARIZ-CI, ANAPROCI, APPORCI et UNEGABY.

Arrivé la veille aux environs de 19 heures, la mission du SG de l'UPA-DI a démarré le 13 janvier 2010 par une brève rencontre avec le PCA et le Directeur Exécutif du FIRCA. Cette rencontre a été suivie de deux séances de travail, la première élargie aux Directeurs de Département et la seconde, aux Chargés de Programmes et Responsables de services, qui ont permis aux deux parties de faire de plus amples connaissances. Après un bref rappel des étapes qui ont abouti à la signature de la convention entre le FIRCA et l'UPA-DI, Dr Pierre Ackah ANGNIMAN, Directeur Exécutif du FIRCA, en des mots justes, a dit tout l'intérêt de cette collaboration.

Selon Dr ANGNIMAN, travailler avec l'UPA-DI, une association professionnelle qui a des leviers et des contacts de travail dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, pourra apporter beaucoup au FIRCA. En d'autres termes, le FIRCA pourra bénéficier du transfert et de l'appropriation de la méthodologie et de la stratégie de mécanismes collectifs de mise à marché, du soutien de l'UPA-DI à travers "Le Savoir des Gens de la Terre – LSGT", programmes dont la mise en œuvre est imminente, et de la collaboration concrète "paysan à paysan".

Confirmant la présence de son organisation en Afrique de l'Ouest depuis près de 20 ans, le SG de l'UPA-DI reconnaît que depuis cette période, il lui est donné de constater que les paysans africains sont livrés à eux-mêmes à la suite des différents programmes d'ajustement structurels. Cette situation reste encore d'actualité, car il ressort des rencontres avec les différentes filières que le problème majeur commun est la maîtrise de la commercialisation des produits agricoles, auquel s'ajoute la structuration des organisations de producteurs.

C'est pourquoi, l'une des réponses concrètes que la collaboration FIRCA/UPA-DI pourrait apporter, est la mise en place de mécanismes collectifs de mise à marché propre à chaque filière, ou applicable à l'ensemble des filières. Pour y arriver, un programme conjoint doit être élaboré dans les prochains jours en vue de la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle qui s'appuie sur la méthode "Le Savoir des Gens de la Terre, LSGT", conduite par l'UPA-DI depuis plus d'une décennie et qui semble avoir du succès dans les différents pays où elle intervient jusqu'à ce jour.

A l'unanimité, les filières visitées ont exprimé le souhait de voir la convention entre le FIRCA et l'UPA-DI leur permettre de développer des expertises et de les soutenir dans la professionnalisation de leurs activités. Elles souhaitent enfin de voir la résolution des problèmes de production et de commercialisation des productions agricoles. La collaboration FIRCA/UPA-DI apportera certainement des réponses à ces préoccupations.

# L'Afrique à la reconquête de son agriculture

**Démantelé pendant vingt ans, le secteur agricole revient au cœur du développement. Les initiatives se multiplient. La priorité est donnée aux entreprises et aux filières. Mais manque l'essentiel : le financement.**



La crise financière et économique n'a fait qu'une bouchée de la crise alimentaire en 2009. Et pourtant. Reléguée au second plan de l'actualité mondiale, l'urgence demeure. La tourmente qui a balayé la planète depuis septembre 2008 n'a pas seulement déstabilisé ou conduit à la faillite des banques, des multinationales ou des Etats. « 2009 a été une année dévastatrice pour les personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Le ralentissement de l'économie mondiale, qui a succédé immédiatement à la crise alimentaire de 2006-2008, a privé 100 millions de personnes supplémentaires d'un accès à une nourriture adéquate », souligne le rapport de la FAO sur « **l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde en 2009** », publié le 14 octobre.

## Virage à 180° des institutions

En Afrique et au Proche-Orient, plus de 300 millions d'habitants éprouveront d'énormes difficultés à se nourrir cette année. Les prix des produits alimentaires de base restent élevés. La situation est tendue. Bref, le spectre des émeutes de la faim de la mi-2008 est toujours bien présent. Changement de taille, toute-

fois, les Etats, les institutions de Bretton Woods, les banques et les agences de développement ont opéré un virage à 180 degrés depuis dix-huit mois. « Cela faisait deux décennies que les bailleurs de fonds avaient abandonné l'agriculture en Afrique parce qu'elle connaissait des résultats médiocres et peu satisfaisants. Il faut à tout prix la relancer pour accroître la croissance des économies du continent », déclarait Donald Kaberuka, le président de la Banque africaine de développement (BAD), lors de la signature de la lettre d'intention pour la création d'un fonds agricole africain, le 8 avril dernier, en réponse à la crise alimentaire.

## Indépendance nationale

Depuis le printemps 2008, la mobilisation est générale. Plans alimentation animale, œufs ou poulets germent un peu partout en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Plan riz au Sénégal, au Cameroun ou en Côte d'Ivoire, relance d'une filière de tomates au Ghana, de karité au Togo, de maïs au Burkina ou de sucre au Congo, projets d'usines de transformation de produits laitiers (yaourts...) à Dakar ou à Bamako, volonté de créer

une sucrerie au Mali par l'Office du Niger... Le continent fourmille de projets d'investissements. « L'Afrique est dans un état d'esprit de reconquête de son agriculture, relève Alexandre Vilgrain, le PDG du groupe agroalimentaire Somdiaa. Avec les émeutes de la faim, il y a eu une prise de conscience. L'idée que le développement de l'Afrique passera par l'agriculture est une idée nouvelle qui se répand très vite. Et les Etats considèrent que parvenir à l'indépendance nationale en matière d'alimentation est une priorité. »

Un terreau favorable qui incite les industriels à investir. Le groupe dirigé par Alexandre Vilgrain a lui aussi sorti des projets qui dormaient dans ses cartons au Congo, au Burkina, au Gabon et au Cameroun. Un site de transformation de maïs d'une capacité de 25 000 tonnes par an pour un investissement de 10 millions d'euros est par exemple bien avancé au Burkina.

« Il y a beaucoup d'annonces. Il faut passer aux applications concrètes, les attentes sont tellement fortes. S'il y a de nouvelles émeutes de la faim en Afrique, il n'y aura

pas de développement de l'industrie et des services", redoute Gilles Peltier, chef de projet à l'Agence française de développement (AFD). C'est chose faite pour l'agence, partenaire de la BAD, dans la création du fonds agricole africain qui a été officiellement lancé lors des assemblées générales annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Istanbul, les 6 et 7 octobre dernier.

"C'est un fonds de capital-investissement panafricain, son rôle est clair, poursuit Gilles Peltier. Il apportera des fonds propres aux grands groupes, aux coopératives et aux PME. L'idée est de créer un cercle vertueux. Ces entreprises agricoles qui ont de grandes difficultés à obtenir des prêts pourront bénéficier d'un effet de levier auprès des banques". Un test réalisé en Afrique du Sud a montré qu'une entreprise agricole pouvait espérer multiplier par quatre ou cinq auprès des banques le montant qu'elle avait décroché auprès du fonds.

Un premier closing de 130 à 140 millions de dollars sera réalisé d'ici à décembre. Un second, qui portera les moyens du fonds à 250 millions de dollars, aura lieu entre mars et juin 2010. L'AFD (30 millions de dollars), le Fonds international de développement agricole (Fida, 13 millions), la BOAD (5 millions), dans le cadre de la nouvelle politique de développement agricole de l'UEMOA (coton, riz, production animale, aviculture...), et la BAD (une enveloppe de 30 millions doit être votée avant la fin de l'année) sont parmi les promoteurs du fonds. Proparco

devrait réunir environ 25 millions de dollars auprès de ses homologues européens, et plusieurs banques africaines mobiliseraient 10 millions d'euros.

Dans le pipeline, plusieurs dizaines de projets dans dix-neuf pays pour un montant de 250 millions de dollars attendent le déblocage des fonds qui interviendra dès janvier 2010. Ceux qui s'intégreront dans une filière à vocation régionale seront privilégiés. Les grands groupes bénéficieront d'un chèque allant jusqu'à 10 millions de dollars, tandis que les PME et les coopératives disposeront d'enveloppes comprises entre 150 000 et 4 millions de dollars. La société sud-africaine Phatisa a été retenue comme gestionnaire du fonds à la suite d'un appel d'offres international. Elle a été retenue parmi dix postulants, dont BMCE Bank et Tuninvest. D'ici à la fin de l'année, Phatisa doit ouvrir un bureau à Lomé et aussi à Casablanca pour être au plus près des projets agro-industriels de l'ambitieux « Plan Maroc vert » présenté à la mi-2008, qui doit investir 10 milliards de DH par an pendant quinze ans.

### Filières à forte valeur ajoutée

Le retour de balancier est général. Il touche aussi les institutions de Bretton Woods, qui ont poussé au démantèlement de l'agriculture africaine pendant vingt ans. Depuis son lancement en avril 2009, le Fonds pour l'alimentation et

l'agriculture de la Banque mondiale a débloqué plus de 900 millions de dollars. De son côté, la Société financière internationale (IFC), sa filiale pour développer le secteur privé, peaufine sa future stratégie, qu'elle présentera à son conseil d'administration en novembre ou décembre prochains. L'agroalimentaire y fera une percée notable avec l'objectif de faire émerger des filières de transformation à forte valeur ajoutée.

Mais tous ces moyens ne seront pas suffisants. "Une trentaine de pays africains ont élaboré avec la FAO des programmes détaillés de développement agricole. Les projets existent. C'est le financement qui manque. Il faudrait près de 20 milliards de dollars par an pour régler le problème de la sécurité alimentaire sur le continent", estime Jacques Diouf, le patron de la FAO. Le 3e sommet mondial de l'alimentation, qui doit réunir une centaine de chefs d'État et de gouvernement à Rome, du 16 au 18 novembre prochain, sera l'occasion pour Jacques Diouf de demander aux pays riches de transformer en acte leur promesse faite lors du G28 de l'Aquila, en juillet dernier en Italie, de consacrer 21 milliards de dollars sur trois ans à la sécurité alimentaire mondiale. Le temps presse. La population africaine doublera d'ici à 2050 et le réchauffement climatique aggravera le problème de la faim en réduisant de 30 % la capacité de production du continent.

Continental - Economic  
 agriculture(216) - BAD(98) - crise alimentaire(32) - FAO(30)  
 04/11/2009 09:32:02 | Jeune Afrique | Par : Jean-Michel Meyer



# Genre et développement : Un potentiel occulté en Afrique

**Dans l'étude intitulée, *Can Africa Claim the 21st Century ? (ou, L'Afrique peut-elle se prévaloir au 21ème siècle ?)* (Banque Mondiale, 2000), nous soutenions que l'Afrique a d'énormes potentiels inexploités. Elle a des réserves de croissance enfouies en ses hommes au sens large, particulièrement en ses femmes qui, à l'heure actuelle, pourvoient plus de la moitié de la main d'œuvre de la région, mais n'ont pas égal accès à l'éducation et aux facteurs de production. Nous concluons que l'égalité des sexes peut être une force déterminante dans la réduction accélérée de la pauvreté en Afrique.**

**Il y a une reconnaissance accrue de la primauté du genre dans les tâches de développement en Afrique. Dans cette région, nous nous étions intéressés aux liens entre genre, croissance et pauvreté dans le Rapport de 1998 sur l'Etat de la Pauvreté, préparé pour le Partenariat Stratégique avec l'Afrique (PSA) (Blackden et Bhanu, 1999). Ceci avait permis de centrer le débat sur la question du genre en termes de croissance économique et de productivité, cela est important en termes d'effectivité du développement, et pas seulement en termes d'équité sociale - quoiqueles considérations d'équité soient tout aussi importantes.**



## Les hommes et les femmes dans les économies africaines

Une caractéristique distinctive des économies de l'Afrique sub-saharienne est que les hommes tout comme les femmes jouent des rôles économiques importants. L'essentiel des économies africaines est entre les mains des femmes l'agriculture et le secteur informel en particulier. Mais, les femmes en Afrique ont moins accès aux moyens de production tels que la terre, des facteurs complémentaires de production comme le crédit, les engrais et l'éducation. Les femmes paysannes reçoivent seulement 1% de tous les crédits alloués à l'agriculture. Les femmes, par rapport aux hommes, ont moins de chance de contrôler le fruit de leur labeur, ce qui réduit la stimulation à rechercher des opportunités productives et génératrices de revenu, en dépit du fait avéré qu'un revenu gagné par les femmes est plutôt utilisé pour les besoins de la famille en nourriture, vêtement, santé et éducation. Les femmes africaines passent beaucoup plus de temps au travail que les hommes. En moyenne, leurs jours ouvrables peuvent être 50% plus longs, et leur travail est étroitement intégré dans les systèmes de production du ménage. En effet, la ligne de démarcation entre l'activité économique et l'activité du ménage est moins clairement établie en Afrique que dans les autres régions. En plus de leur prédominance



dans l'agriculture, les femmes endurent le stress des tâches domestiques : transformation des aliments, recherche de l'eau et du bois de chauffe, et assistance aux vieillards et aux malades, cette dernière activité prenant plus de relief face à la pandémie du VIH/SIDA. Ce que ces tâches requièrent en temps et en énergie, en l'absence quasi totale d'une technologie domestique même rudimentaire, est effroyable. Des enquêtes sur les modes de voyage et de transport en campagne menées dans des villages du Burkina Faso, de l'Ouganda et de la Zambie ont trouvé que les femmes africaines parcourent en moyenne dans l'année, avec habituellement un fardeau sur la tête (surtout de l'eau et du bois de chauffe), 26 000 km contre moins de 7 000 pour les hommes. Ceci, ajouté à la contribution des femmes dans l'agriculture, a abouti aux estimations que les femmes participent pour deux tiers à la prise des décisions en matière économique.

Une approche prometteuse, liée à la gestion économique et à l'établissement des priorités, est le développement de budget à initiatives axées sur le genre. L'Afrique du Sud est allée loin en tant que pionnière de cette approche. Les budgets axés sur le genre examinent les implications de l'efficacité et de l'équité des allocations budgétaires, et les politiques et programmes qui les sous-tendent. Ceci encouragerait les dépenses publiques prioritaires à focaliser sur l'investissement dans les infrastructures rurales et dans des technologies à effet d'économie de main d'œuvre.

### **Investissement dans une croissance inclusive du genre.**

Les stratégies du développement agricole, à savoir les politiques, la recherche, les services d'extension et développement de technologies doivent soutenir

les stratégies de subsistance des ménages de petits exploitants. La priorité clé de politique est de briser ce dénuement de tous moyens des femmes paysannes. Les institutions agricoles doivent traiter ces femmes comme des clients prioritaires, et développer des systèmes de contact qui les atteignent. Un mélange judicieux de moyens comprenant la terre, la main-d'œuvre, la technologie et des moyens financiers, est crucial pour s'assurer que les femmes puissent pleinement contribuer à la croissance et au développement de l'Afrique. Les politiques doivent focaliser sur le secteur de la production vivrière où il y a un besoin urgent de paquets intégrés destinés aux femmes. Ceci donnerait une dimension différente de quelles technologies agricoles sont développées, quelles priorités sont établies pour les récoltes/tâches, quels messages des services d'extension sont créés et transmis, et par qui, quelles priorités de la recherche sont poursuivies, et, par-dessus tout, comment tous ces éléments seront agencés de manière à toucher véritablement les femmes paysannes d'Afrique.

### **Investissement dans l'économie des ménages et dans le relèvement de la productivité de la main d'œuvre.**

Les efforts pourraient consister à accorder une plus Croissance inclusive du genre L'Afrique perd plus de l'équivalent de la moitié du potentiel productif de sa force de travail. Des mesures pour accroître l'égalité des sexes en Afrique, en plus de leurs implications sociales et distributionnelles, revêtent un potentiel d'accélération considérable de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Beaucoup reste à faire pour assurer l'égal accès aux biens productifs et aux services pour tous les sexes. En outre, les modes de formation du capital tendent à défavoriser des investissements tels que puits et foyers améliorés, qui sont à même de

débloquer plus de temps féminin pour des activités hautement productives et pour l'éducation. Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la promotion d'une croissance économique inclusive du genre et d'une réduction de la pauvreté.

### **Les mesures clés à prendre en terme de politiques pour promouvoir une croissance économique inclusive du genre en Afrique peuvent être les suivantes :**

Promouvoir une participation accrue des pauvres, hommes comme femmes, dans la fort global en matière de transport dans les campagnes.

L'inégalité des sexes limite la croissance Les études de cas à travers l'Afrique - et l'analyse macroéconomique émergente -montrent unanimement que l'inégalité des sexes agit comme une contrainte contre la croissance et la réduction de la pauvreté. Elles signalent les types de désavantage auxquels les femmes font face par rapport aux hommes dans l'accès aux biens et ressources requis pour participer pleinement à la concrétisation du potentiel de croissance de l'Afrique subsaharienne.

### **L'inégalité d'accès aux biens basée sur le sexe limite les options des femmes paysannes ;**

Les différenciations dans la rémunération du travail conduisent au conflit et à une allocation déficiente de la main-d'œuvre au niveau du ménage ; et les différenciations dans la productivité de la main-d'œuvre (et autres facteurs) limitent l'efficacité économique et le rendement. Ces différenciations basées sur le sexe affectent la réaction en matière d'approvisionnement, l'allocation des ressources au sein du ménage, et la productivité de la main-d'œuvre. Elles ont des implications sur la flexibilité, la réceptivité et le dynamisme des économies africaines, et limitent directement la croissance. Ces différenciations sont trop importantes pour être ignorées, et leurs impacts trop dommageables, surtout au regard de l'état d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité chronique de l'Afrique.

Parallèlement, il est impérieux d'investir dans l'éducation des filles, pour assurer une politique et une législation foncières inclusives du genre, et pour renforcer les aptitudes et capacités des femmes dans le but de leur participation plus accrue dans la prise de décision au niveau du ménage, de la communauté et de la nation, où les priorités en matière d'investissements et les alloca-



tions des ressources sont définies. A l'heure actuelle, seulement une fille sur quatre en milieu rural va à l'école, complètement laissée à elle-même. Les statistiques et les indicateurs sur la situation des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la société constituent un outil important dans la promotion d'une croissance inclusive du genre. Les statistiques sur le genre ont un rôle essentiel dans l'élimination des stéréotypes, dans la formulation des politiques, et dans le contrôle et ajustement du progrès.

Les tâches clés sont la désagrégation systématique des données par sexe, y compris les données de la production économique, l'intégration de modules intra-ménages et du genre dans les enquêtes statistiques et l'analyse de la pauvreté, un usage étendu du budget à initiatives axées sur le genre, une utilisation à fond des enquêtes de budget, et l'inclusion de l'économie du ménage et du travail domestique dans les estimations nationales. grande priorité aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté axées sur des investissements qui réduisent l'acuité de la charge du temps de travail alloué aux tâches domestiques qui pèse sur les femmes africaines.

Ceci pourrait être fait à travers l'approvisionnement en eau potable accessible à tous et en bois de chauffe, et la priorité accordée à une technologie à effet d'économie de main-d'œuvre, pour réduire la charge du temps de travail alloué aux tâches domestiques. Des économies de temps dans ces activités profiteront le plus aux femmes. Des interventions au niveau du transport doivent refléter les différents besoins des hommes et des femmes, afin d'améliorer l'accès de celles-ci aux facilités de transport (y compris des moyens intermédiaires de transport), correspondant à leurs responsabilités de transporteuses de charges.

Des améliorations au niveau des infrastructures rurales peuvent relever les revenus du pauvre, les femmes en particulier, à travers plusieurs mécanismes : a) La réduction du temps de la corvée d'eau et du bois de chauffe. Le temps libéré peut être utilisé pour les loisirs ou à des fins productives telles que l'éducation ou des activités agricoles. Il est évident qu'une bonne portion du temps gagné est utilisée à des activités productives. b) L'accroissement de la production vivrière. Le rendement agricole peut en bénéficier, surtout là où des récoltes abon-

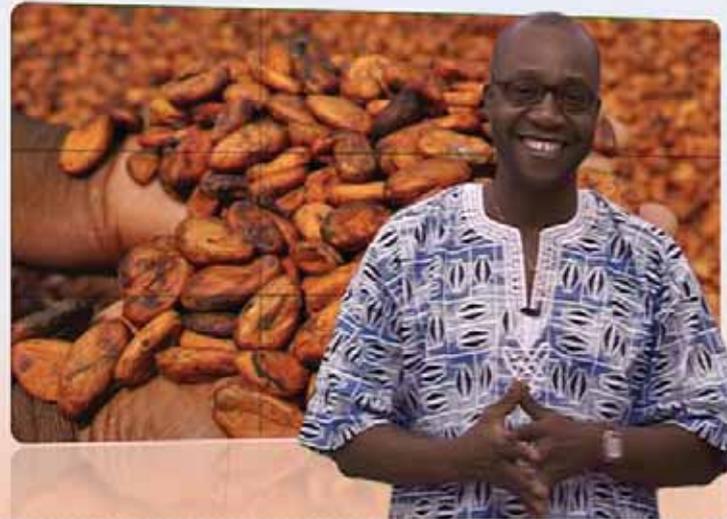
dantes et de faible valeur sont concernées. Par exemple, des camions peuvent être loués pour enlever des récoltes abondantes, des engrais peuvent être transportés aux villages et stockés dans des entrepôts, et des ouvriers agricoles peuvent aller aux champs plus promptement. c) L'amélioration des opportunités du marché. Les communautés rurales isolées ont beaucoup de difficultés pour commercialiser leurs récoltes. Des produits agricoles peuvent être transportés en grande quantité par camions, mais aussi en plus petites quantités par charrette ou à bicyclette s'il y a de bonnes routes ou pistes. d) L'expansion de l'accès aux services sociaux et aux activités non agricoles génératrices de revenus.

<http://www.genreenaction.net/spip.php?page=article3443>

# TERRE ET PROGRES

Le magazine des filières agricoles

Tous les Samedis après le journal de 13 heures



FIRCA



### La Vision du CORAF/WECARD

Contribution à une réduction durable de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre à travers une augmentation de la croissance économique induite par l'agriculture et une amélioration durable du système de recherche agricole.

### La Mission du CORAF/WECARD

Contribution à une amélioration durable de la productivité, de la compétitivité et des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre par la satisfaction des demandes principales adressées aux systèmes de recherche de la sous-région par les groupes cibles.



Le **CORAF/WECARD** regroupe actuellement les Systèmes nationaux de recherche agricole de 22 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

### Les 8 programmes de recherche, développés et mis en oeuvre sont :

le Programme Elevage, pêche et aquaculture

le Programme Cultures vivrières

le Programme Cultures non vivrières

le Programme Gestion des ressources naturelles

le Programme Biotechnologie et Biosécurité en Afrique de l'Ouest et du Centre

le Programme Politiques, Marchés et Commerce

le Programme Gestion de la connaissance agricole

le Programme Renforcement des capacités



Producteurs et utilisateurs  
au centre de la recherche agricole

